

architrave

La revue d'unions professionnelles
d'architectes de Wallonie et de Bruxelles

Février 2009 - n° 162

Belgique - België
P.P. - P.B.
LIEGE X
BC30650

VOLA bvba
Tel.: 03/440 46 19
Fax: 03/448 22 04
sales@vola.be

www.vola.be

volo[®]



Editorial

architrave
La revue

La revue d'unions professionnelles
d'architectes de Wallonie et de Bruxelles

Editeur

Maison des Architectes ASBL
rue du Palais 27 bte 7 - B 4800 Verviers
tél. +32.(0)87.26.91.51 - fax +32.(0)87.26.74.23
info@revue-architrave.be - www.architrave.be

Directeur de publication

Robert Treselj
r.treselj@revue-architrave.be

Conseil de direction

AABW, SRAVE, UPA-BUA

Comité de rédaction

redaction@revue-architrave.be

AABW

Eric Bouland

ARAN - AAPL

François-Michel Brismoutier

SRAVE

Eric Lamblotte, Frédéric Tromme,
André Schreuer, Robert Treselj

UPA-BUA

Gérard Kaiser

Conception graphique et pré-presse

André Posel SPRL

Correction

Muriel Tonus

Impression

Snel Graphics SA

Photogravure

SPRL Goeminne Photogravure

Régie publicitaire

Isabelle Dewarre
tél. +32.(0)4.383.62.46 - fax +32.(0)4.383.62.65
regie@revue-architrave.be
L. Claire
tél. +32.(0)496.610.178

La revue est éditée à 10 000 exemplaires, elle est distribuée de façon dirigée.
Gratuit, ne peut être vendu.

Toute reproduction ou représentation intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, des pages ou images publiées dans la revue architrave, faite sans l'autorisation écrite des éditeurs est illicite et constitue une contrefaçon.
La revue architrave n'est pas responsable des textes, photos, illustrations qui lui sont adressés.

La revue architrave et le logo architrave sont des marques déposées.

Pour vivre heureux, vivons cachés

Cette expression imagée illustre à merveille le casse-tête auquel est confronté, de façon récurrente, le comité de rédaction d'une revue d'architecture belge, et de surcroît francophone. A croire que les confrères wallons et bruxellois s'échinent à éviter à tout prix que leurs réalisations remarquables soient diffusées. Et surtout que le fruit de leurs recherches ne serve d'exemple. A force d'entendre que nous sommes à la traîne aurions-nous fini par accepter l'idée que même notre architecture ne mérite plus d'être montrée ? En effet, une fois encore, un nombre grandissant de projets audacieux et exemplaires n'a pas pu être édité pour la simple raison que leurs auteurs n'ont soit pas trouvé le temps, soit pas jugé opportun, soit pas fourni le matériel, ... Bref, le manque de rigueur qui nous est si souvent reproché trouve ici son illustration parfaite. Cela est regrettable et dommageable, tant pour la confiance en soi que pour l'architecture. Ce qui est encore plus fâcheux, c'est de constater que ce sont essentiellement les petits bureaux, les génies anonymes qui sont les moins prompts à répondre. A contrario, les grandes structures maîtrisent parfaitement les outils de leur communication. Dans ce numéro, des bureaux parisiens, hollandais ont répondu en quelques heures là où des talents marchois, namurois mettent des mois à répondre pour en fin de compte loucher l'occasion. Quel gâchis... Il nous serait plus aisé de tenir une revue internationale d'architecture que de s'évertuer à rendre grand celui qui veut rester modeste.

Quoiqu'il en soit, nous relevons la gageure, et si dans ce numéro, et pour cause, il n'y a pas d'architecte invité, la qualité des projets présentés ne souffre pas le reproche. Reconnaissons à ces confrères l'audace de leur talent. C'est également dans cette optique que nous poursuivons avec témérité la publication des concours d'architecture. En l'occurrence, c'est le concours d'architecture du Hainaut que nous éditons pour la seconde année consécutive.

L'objet du thème rédactionnel développé par notre confrère Mathurin Smoos sera de nous expliquer le fonctionnement de l'UVCW (Union des Villes et Communes de Wallonie). La plupart d'entre nous ignorant complètement la vocation de cette organisation, pourtant de plus en plus présente dans la sphère de notre profession.

Enfin, de terminer sur l'annonce de la mise en ligne du site www.architrave.be. Durant les mois à venir, ce site va encore évoluer pour être complètement opérationnel en avril 2009. Il sera alors interactif et vous pourrez y retrouver les projets et rédactionnels des précédentes publications mais également une foule de renseignements liés à la pratique de notre profession.

Formulant le vœu que cet éditorial suscite chez certains architectes l'envie de faire paraître des projets novateurs.

AABW

Association des Architectes
du Brabant Wallon



J.-P. Mathen
Président

SRAVE

Société Royale des Architectes
de Verviers et Environs



R. Treselj
Président

UPA-BUA

Union Professionnelle
des Architectes



G. Brutsaert
Président

Pour le professionnel de la construction et le maître d'œuvre un concept de showroom unique pour l'ensemble du gros œuvre !



Quelles tuiles terre cuite pour quelles briques de parement? Quelle couleur choisir pour le mortier de jointoiment? Quels pavés sélectionner pour tel ou tel projet? Construire ou rénover, c'est faire des choix. Et à cet effet, rien de tel que s'adresser, éventuellement en compagnie de votre client, au fabricant de premier plan de matériaux céramiques pour le gros œuvre.

Grâce à notre concept de showroom unique, vous pourrez:

- prodiguer des informations sur la structure, **la construction et les solutions esthétiques**.
- choisir parmi plus de 600 briques de parement, tuiles et pavés en terre cuite présentés dans **des situations de pose réelles**.
- grâce aux 'combinators', composer vous-même les combinaisons appropriées de briques de parement, de joints et de tuiles terre cuite.
- sélectionner les échantillons que vous préférez dans notre **département échantillons**.
- obtenir des réponses professionnelles à toutes vos **questions en matière de gros œuvre**.

Kortrijk

Kapel ter Bede 86, 8500 Kortrijk
Tél.: 056 24 95 88
Ouvert aussi le samedi

Londerzeel

A12 - Anvers>Bru: exit Londerzeel
A12 - Bru>Anvers: exit Breendonk
GPS: Veurtstraat 135, Breendonk
Tél. 052 31 10 10
Ouvert aussi le samedi

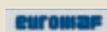
Wanlin

Rue de la Briqueterie 28,
5564 Wanlin-sur-Lesse
Tél.: 082 66 55 00
Ouvert aussi le samedi

www.desimpel.be
www.koramic.com
www.terca.be


Wienerberger
Building Value

Visitez aujourd'hui encore un de nos showrooms uniques en compagnie de votre client!



Détail du projet primé au concours d'architecture du Hainaut 2008 réalisé par le Bureau d'architecture Matador SPRL (voir page 46)
© Picturimage - Rino Novello

sommaire

Editorial	3
Nouveautés	6
Projets d'architecture	
• Station d'épuration de Liège-Oupeye	8
• Un bar à thé en pleine nature à Schovenhorst	18
• Maison Dullier à Maillen	28
• Les tables de Muche-Vache	34
• Vins par-ci, Vins par-là - Au fil du temps et du vin . . .	36
• Le bois donne le ton	40
• Rénovation du site des anciens abattoirs de la Ville de Mons	48
Le cahier de l'assureur	
• Le budget, une référence indispensable	14
Publi-reportage	
• Maison massive passive en Wallonie ?	16
• Promat® SYSTEMWALL - La nouvelle « cloison grande hauteur »	32
• Absorption ou isolation acoustique ? Les nouvelles gammes Rockfon Krios dB et Sonar dB disent adieu au compromis !	54
La pratique professionnelle	
• Architectes, communes et aménagement du territoire : un défi partagé	20
Le cahier de la prévention incendie	
• L'annexe 6 aux normes de base, relative aux nouveaux bâtiments industriels : la parution est imminente	30
Le cahier de la pierre	
• La pierre naturelle, matière légère propice au design !	42
Concours et lauréats	
• Prix d'architecture du Hainaut 2008	46
Le cahier juridique	
• Les détails d'exécution	56
Les associations	58

Nouveaux sites Deceuninck.be et .nl en ligne

Deceuninck Benelux a récemment mis en ligne ses nouveaux sites www.deceuninck.be et www.deceuninck.nl. Les deux sites vous offrent des informations diverses sur la gamme complète de Deceuninck Benelux. Pour le développement de ces nouveaux sites, Deceuninck a consacré beaucoup de temps à la facilité d'emploi.

Le nouveau site est axé sur le visiteur. L'interactivité et la facilité de navigation des nouveaux sites avaient absolument priorité pour nous. Une structure claire et simple permet aux visiteurs de retrouver très vite toute information de base. De plus amples infos peuvent facilement être demandées par formulaire de contact, téléphone ou mail.

La nouvelle page d'accueil est très claire et comprend les 5 groupes-cibles les plus importants auxquels Deceuninck Benelux s'adresse : consommateur, architecte, installateur/entrepreneur, fabricant de châssis et revendeur profilés de bâtiment. De plus, le site comprend un grand nombre de nouvelles rubriques. Il y a entre autres la possibilité de télécharger des documentations commerciales et techniques, de visualiser différents films de présentations de produits, de consulter une base de données de références, de charger une ou plusieurs nouvelles réalisations, un aperçu de couleurs, etc.

Les adresses sont inchangées. Vous pouvez toujours aller sur www.deceuninck.be pour la Belgique et le Luxembourg et sur www.deceuninck.nl pour les Pays-Bas.

Deceuninck est un groupe intégré de taille mondiale, spécialisé dans le compoundage, la fabrication d'outils, la conception, le développement, l'extrusion, la finition, le recyclage et le moulage par injection de systèmes de fenêtres, de profilés et de joints en PVC, ainsi que d'applications en composite pour la construction. La société est active dans plus de 75 pays, compte 35 filiales (de production et/ou de vente) et emploie 2.940 personnes dans le monde entier, dont 680 en Belgique.



Deceuninck N.V.

benelux@deceuninck.com - www.deceuninck.be - Tél. 051.239.272

Rockfon Sonar D



Il y a un intérêt grandissant pour le montage de plafonds absorbants acoustiques démontables avec suspension invisible. L'intégration de luminaires 600x600 dans un tel plafond composé de panneaux asymétriques était jusqu'à présent impossible. Zumtobel Lighting a développé spécialement pour Rockfon, trois luminaires encastrables qui permettent une intégration parfaite dans un plafond Rockfon Sonar D 600x600.

Rockfon

info@rockfon.be - www.rockfon.be - Tél. 02.715.68.64

ARCHITECT@WORK 2009

Événement bisannuel exclusif pour architectes, architectes d'intérieur et autres prescripteurs, à présent dans deux lieux d'exposition différents en Belgique

Après une 3^e édition particulièrement réussie en 2007, la formule à succès sera quelque peu modifiée à l'occasion de la 4^e édition l'an prochain. Ce salon au concept unique sera en effet organisé dans deux lieux d'exposition différents : l'un à Courtrai, l'autre à Liège. L'édition de Liège aura lieu les 4 et 5 juin 2009 à « La Foire Internationale de Liège (FIL) ». La 3^e édition de ARCHITECT@WORK a obtenu une cote d'appréciation très élevée tant auprès des 249 exposants que des 4.087 visiteurs.

ARCHITECT@WORK promet encore d'être plus spécial cette année. A l'issue de la 3^e édition à Kortrijk Xpo, il s'est avéré que seulement 15% de francophones visitaient le salon. ARCHITECT@WORK se veut pourtant un salon national. C'est pourquoi à partir de 2009, ARCHITECT@WORK sera organisé dans deux lieux différents : à Kortrijk Xpo et à la FIL. Nous voulons ainsi donner la possibilité aux architectes francophones de participer près de chez eux à cet événement exclusif pour architectes. Le concept unique de ARCHITECT@WORK se distingue clairement d'autres initiatives, en raison notamment de son caractère exclusif et parce qu'il se focalise spécifiquement sur l'« innovation ». Téléchargez votre invitation sur www.architectatwork.be avec le code 19532.

ARCHITECT@WORK 2009

www.architectatwork.be

Recticel Insulation : prête pour l'avenir, avec le concept de la Maison Massive Passive



Visitez Recticel Insulation au salon Batibouw 2009 (Palais 4, stand 518).

Le concept de la Maison Massive Passive de Recticel Insulation est la solution idéale pour l'isolation de la maison. Des solutions d'avenir afin de répondre à des réglementations d'isolation exigeantes.

Recticel Insulation isole chaque habitation de la cave au grenier, même si vous n'optez pas pour la Maison Passive. Qu'il s'agisse d'une nouvelle construction ou d'une rénovation, d'une maison « basse énergie » ou d'une maison passive, Recticel Insulation offre les meilleurs produits isolants.

Au salon Batibouw 2009, vous ferez connaissance avec les produits de Recticel Insulation pour les habitations :

- Eurowall, l'isolation la plus mince des murs creux
- Powerroof, l'isolation pour toitures inclinées
- Eurofloor, le confort d'un sol isolé
- Eurothane Bi-3, l'isolation durable pour les toitures plates
- Eurothane G, la parfaite isolation intérieure

Recticel Insulation a, comme seul fabricant de panneaux d'isolation rigides, un label de qualité Keymark. Vous êtes donc sûr que les produits de Recticel Insulation satisfont aux normes de qualités européennes les plus hautes.

Pour en savoir plus sur le concept de la Maison Massive Passive, vous trouverez de l'information sur le site web et blog : www.massivepassive.be.

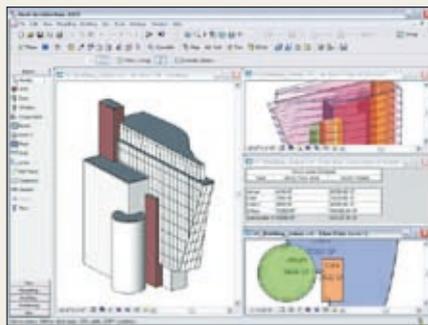
Recticel insulation - voir aussi page 16

www.recticelinsulation.be - Tél. 056.43.89.43

Revit : le successeur d'AutoCAD

REVIT Architecture 2009, le logiciel phare d'Autodesk en termes de conception et de documentation architecturale, a spécialement été conçu pour la modélisation des données du bâtiment (BIM). Cette méthode de conception en 3D assure à tout moment la cohérence du projet en répercutant automatiquement toute modification isolée sur l'ensemble des vues. Outre la modélisation des composants traditionnels du bâtiment, Revit Architecture comprend également un modèleur géométrique pour la conception de formes complexes et le moteur de rendu mental-ray pour la réalisation d'images réalistes.

Pour rendre cette technologie pleinement performante, Tase propose le Tase User Club. Ce concept unique vous permet de vous former, de vous perfectionner et de vous faire aider dans l'utilisation de Revit Architecture.



Les membres profitent ainsi d'avantages tels qu'une réduction de 25% sur les formations, une participation gratuite aux ateliers de perfectionnement, un support gratuit sur le logiciel, une bibliothèque de composants belges régulièrement mise à jour et la possibilité de se faire accompagner dans le cadre d'un projet.

Tase

cad@tase.be - www.tase.be - Tél. 02.247.92.05

PROMASEAL®-S

Silicone RF pour obturations de joints et de traversées



Le PROMASEAL®-S est un silicone RF monocomposant neutre ayant de bonnes caractéristiques élastiques, qui adhère sans primer sur la majorité des matériaux de construction. Grâce à son excellent comportement aux hautes températures, il obture parfaitement les ouvertures et empêche le passage des fumées froides et chaudes.

Caractéristiques :

- Résistant au feu
- Couleur : blanc
- Consistance : mastic thixotrope
- Élasticité \pm 50%

Parallèlement au PROMASEAL®-S, Promat propose une multitude de solutions résistantes au feu pour la construction, généralement au moyen de plaques de PROMATECT®-100, PROMATECT®-H et PROMATECT®-L.

Vous pouvez en savoir plus sur nos produits et systèmes dans le manuel Promat « Protection incendie 9.1 » ainsi que sur notre site internet www.promat.be.

Promat sa

info@promat.be - www.promat.be - Tél. 015.71.33.51

Les systèmes de construction de Wienerberger encouragent la durabilité !

La tendance récente dans le secteur de la construction est le passage des produits aux systèmes. Plutôt que d'acheter des matériaux d'isolation, des briques de parement, des tuiles terre cuite, des profilés pour fenêtres ou portes, le propriétaire intelligent préfère un système qui répond à toutes les normes et aux exigences supplémentaires spécifiques. Le passage du produit au système devient le thème central de Wienerberger à Batibouw 2009. Wienerberger répond aux besoins du marché et offre différents systèmes :

- PWS repousse les limites du gros œuvre.
- Wienerberger propose des maisons passives selon les techniques de construction traditionnelles.
- KoraSun®, des panneaux solaires parfaitement intégrés aux tuiles terre cuite !



Révolutionnaire, une maison passive pour tous : concours unique au stand Wienerberger à Batibouw !

Le candidat bâtisseur qui va construire une maison passive a une chance de gagner des blocs pour murs intérieurs Porotherm, des briques de parement Terca et des tuiles terre cuite Koramic. En remplissant le formulaire de concours au stand de Wienerberger (hall 5-stand 309) pendant les journées particulières, le candidat bâtisseur se rapproche de la construction de sa propre maison massive passive.

Wienerberger

www.wienerberger.be

Chaudière à condensation au mazout icoVIT exclusiv



L'icoVIT exclusiv établit une nouvelle norme en matière de technologie de condensation au mazout. L'utilisation efficace de l'énergie nous concerne tout en respectant de préférence l'environnement. L'icoVIT exclusiv répond à cette demande. Cette chaudière vous garantit une consommation minimale et un confort optimal.

La chaudière à condensation au mazout est très intéressante pour les personnes qui habitent des régions sans raccordement au gaz ou qui préfèrent le mazout au gaz naturel comme source d'énergie.

À la livraison, la chaudière icoVIT exclusiv est entièrement montée, compacte et équipée d'un brûleur flamme bleue intégré. Avec son rendement de 105 % et une température de gaz brûlé de 30°C, l'icoVIT exclusiv fait un usage optimal de sa source d'énergie (le mazout). Pour la production d'eau chaude, cette chaudière peut très facilement être combinée à un système à énergie solaire ou à un boiler à eau chaude, dont Vaillant propose plusieurs modèles.

sa Vaillant wv

www.vaillant.be - Tél. 02.334.93.00



Erratum

La photo de la couverture du n° précédent (161) est de Serge Brison. Idem pour la photo 2, page 8. Toutes nos excuses à l'intéressé.

Station d'épuration de Liège-Oupeye

- > Atelier d'architecture : AAL - Atelier d'Architecture de Lavaux SCRL
- > Architectes : AAL - Atelier d'Architecture de Lavaux SCRL
Christine Van Bossuyt - Jean-Luc Humblet
AAE - Architectes Associés pour l'Environnement
- > Maîtres d'ouvrage : A.I.D.E. - Association Intercommunale pour le Démergement
et l'Épuration des communes de la province de Liège
- > rue Voie de Liège à 4681 Hermalle s/Argenteau

*En aucune manière la qualité
environnementale du site ne doit être
affectée par quelque implantation
industrielle que ce soit. Cette portion de
rive du Canal Albert (canal à gros
gabarits) doit être préservée et valorisée.*

Dans le processus de requalification des berges du Canal Albert et de la vallée de la Meuse, la station de traitement de Liège-Oupeye se doit de faire la preuve que les nécessités industrielles de traitement rejoignent les préoccupations citoyennes et environnementales.

Développement durable et esprit de transparence obligent, les collectivités accompagnent de plus en plus leurs projets d'une information destinée au public. L'Association Intercommunale pour le Démergement et l'Épuration des communes de la province de Liège (A.I.D.E.) a voulu doter sa station d'épuration des eaux de Liège-Oupeye (450 000 équivalents habitants) d'un bâtiment voué à l'accueil du public et équipé d'une salle de conférence de 150 places.



Pour créer le mariage du paysage et de la technologie, les ouvrages de traitement d'eau sont intégrés dans des formes de cratères creusés dans un vaste terrain (plan incliné régulier), les dissimulant au regard. Depuis les berges du canal et le chemin de halage, lieu de promenades, seul ce plan incliné recouvert de verdure (prairie) est perceptible, percé de creux dont on ne peut voir le fond.

Le terrain est ainsi sculpté de façon à intégrer les ouvrages. Toutes les voiries principales sont rejetées à l'arrière du projet. L'usine est présente, mais en négatif. L'œil ne perçoit que du paysage, pas de bassins, pas de voiries, pas de circulations.

La tour panoramique et le prisme oblique du bâtiment didactique se dressent en forte opposition au mouvement du terrain. Cette tour, telle une « belle fleur » de nos anciens charbonnages et ce volume oblique transparent s'arrachent au paysage comme un phénomène tellurique. Ils sont dédiés aux visiteurs de la station et aux promeneurs le long du canal.

Une architecture qui interpelle

Une architecture en harmonie avec le territoire ;

- avec leurs formes étonnantes s'arrachant au paysage, le bâtiment didactique et sa tour expriment le dynamisme ;
- construit en matériaux spécialement sélectionnés pour leur robustesse, qualité et modernité, il semble émerger, flotter ;
- d'une part, la transparence égale à celle de l'eau qui sera, après traitement, rejetée dans la Meuse et, d'autre part, les matériaux spécialement choisis pour leur aspect naturel, organique et minéral (zinc, verre, pierre, blocs clivés, ...) démontrent que dans cette station d'épuration tout peut être vu.

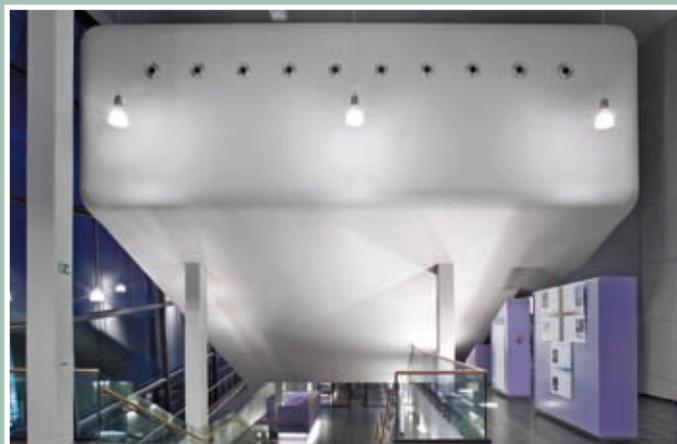


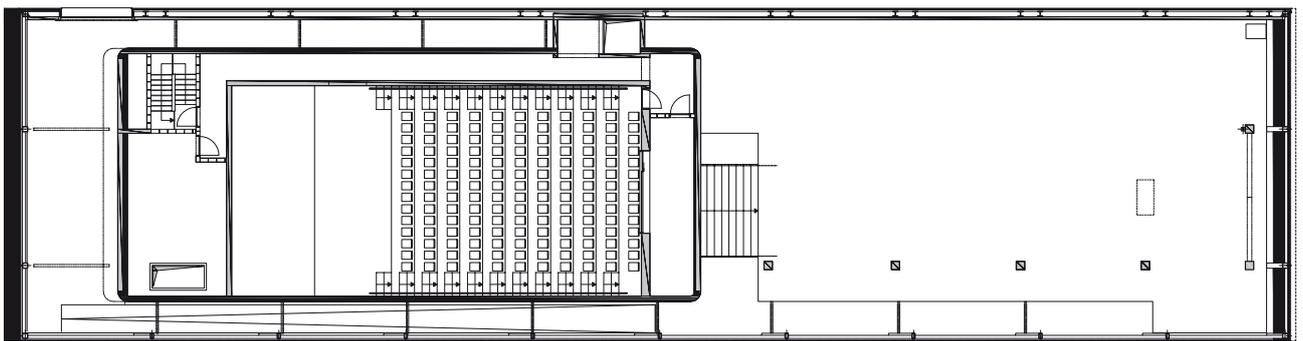
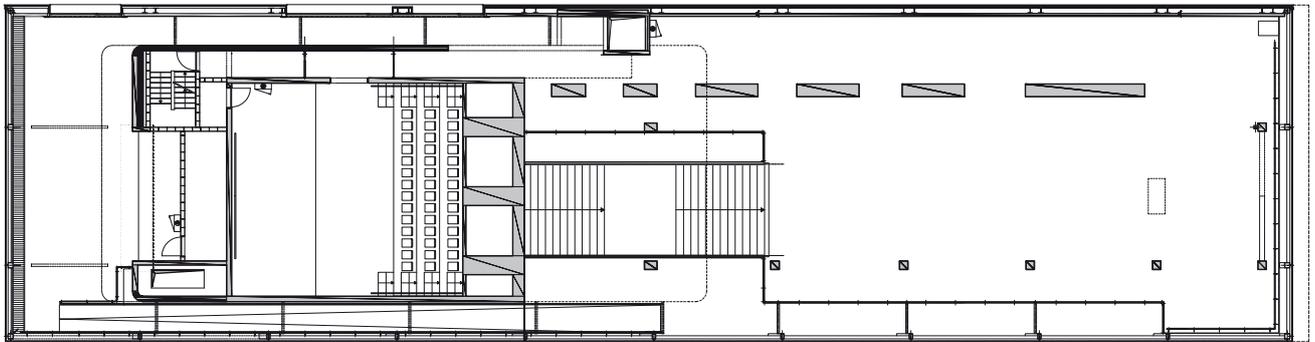
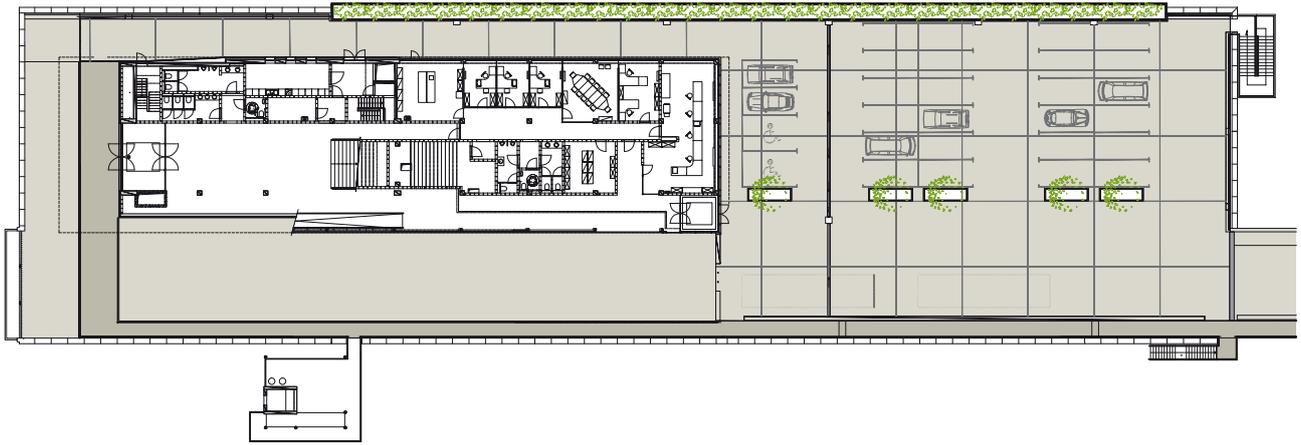
Sa transparence fait apparaître en son cœur, tel un diamant dans son écrin, un « œuf » entièrement en béton armé enfermant une salle de conférence pouvant accueillir 150 personnes. Cette salle étudiée acoustiquement est équipée d'une technologie moderne de projection et de sonorisation.

Une salle d'exposition d'environ 420 m², largement ouverte sur la station, est également prévue pour une exposition permanente sur l'épuration : reportage photos sur le déroulement du chantier, sur l'épuration, synoptique, clepsydre (horloge à eau), ... tout le matériel didactique nécessaire à l'explication du fonctionnement de l'usine.

Une cafétéria de 70 m² accueille les visiteurs, une façade entièrement vitrée les projette sans transition dans le paysage du canal et de la vallée de la Meuse.

Le visiteur peut aussi voir fonctionner tous les équipements de contrôle de la station. En effet, une technologie de pointe pour la gestion de l'usine est installée dans la salle d'exploitation, elle aussi largement vitrée.







> **AAL - Atelier d'Architecture de Lavaux** scrl

rue Lavaux 1
B 4130 Esneux
tél. 04.380.33.11
aal@lavaux.be
www.lavaux.be

> **AAE - Architectes Associés**

Grand Rue 21
F 92310 Sèvres

> **Maître d'ouvrage : A.I.D.E**

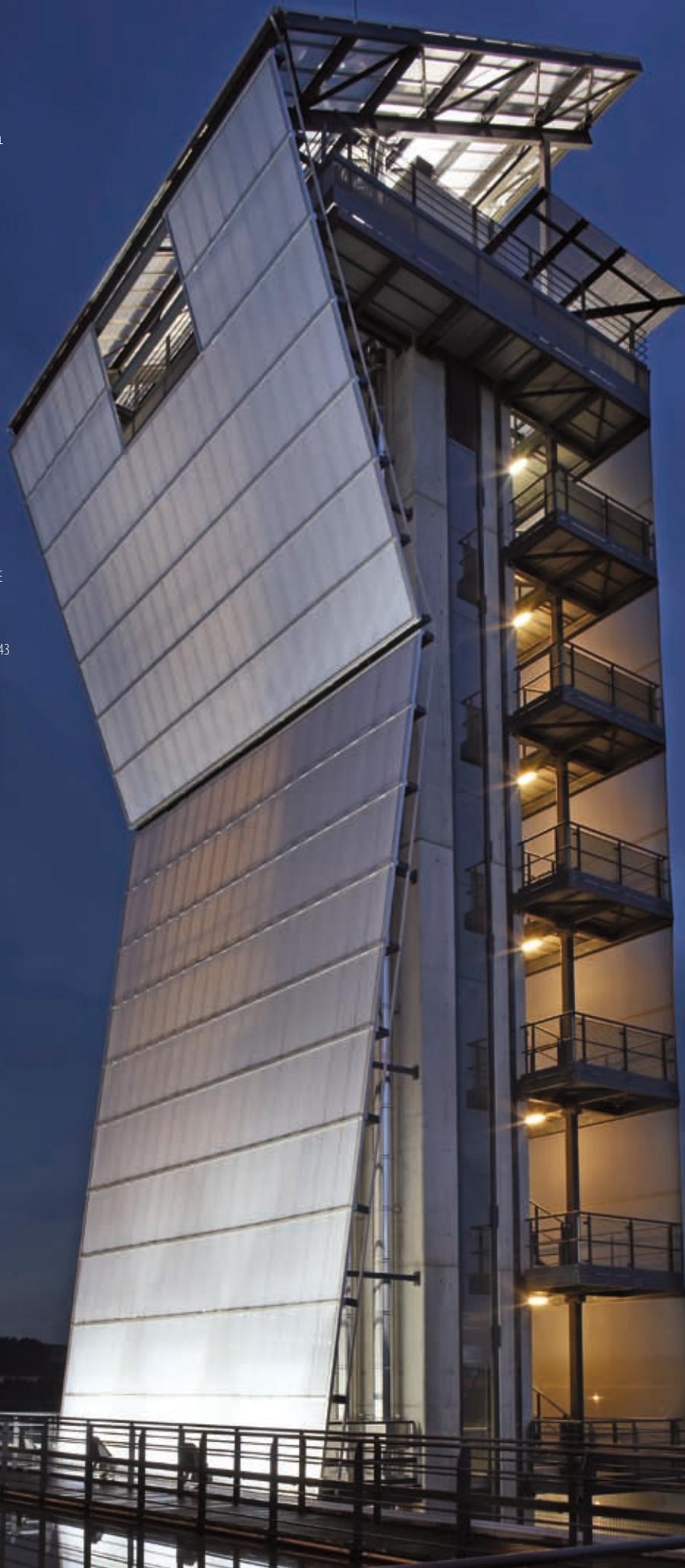
Association Intercommunale pour
le Démergement et l'Épuration
des communes de la province de Liège

> **Entreprises**

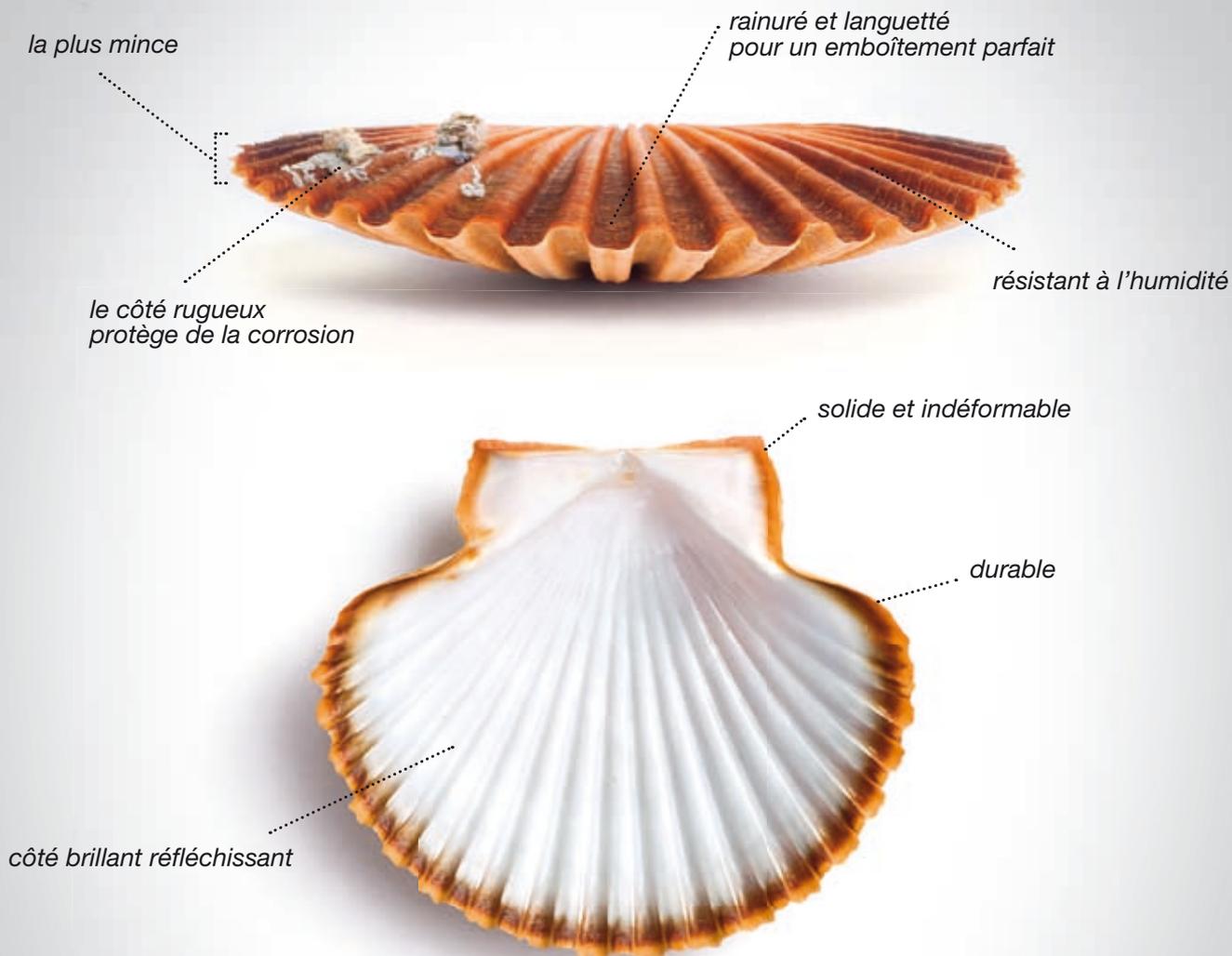
• LIEG'AQUA association momentanée
DEGREMONT - DUCHENE - WUST - GALERE

> **Photographies**

• Toon Grobet photography - tél. 03.238.98.43
• AAL - Atelier d'Architecture de Lavaux scrl



L'isolation des murs creux la plus mince, inspirée par la nature.



La nature est une source d'inspiration inépuisable pour nos innovateurs de produits. C'est ainsi qu'ils ont conçu Eurowall, une isolation des murs creux parfaitement isolante, durable et très mince.

Vous souhaitez en savoir plus sur Eurowall ou sur les autres produits de Recticel Insulation ? Surfez sur www.eurowall.be

Recticel Insulation - Tramstraat 6 - 8560 Wevelgem
Tél. +32(0)56 43 89 43 - recticelinsulation@recticel.com

Pourquoi conseiller Eurowall ?

- λ l'isolation des murs creux la plus mince grâce à son excellent pouvoir isolant
- λ avec 0,023W/mK, Eurowall a la meilleure valeur lambda du marché pour l'isolation des murs creux
- λ facile à intégrer dans les projets et à poser : la largeur standard du mur peut être conservée avec un niveau d'isolation accru
- λ Recticel Insulation est le seul fabricant de panneaux durs d'isolation à détenir la certification Keymark
- λ agréé ATG
- λ la nouvelle finition rainurée et languettée sur les quatre côtés élimine les ponts thermiques et empêche les pertes d'énergie et les émissions élevées de CO₂
- λ revêtement asymétrique pour une meilleure isolation et une protection contre le ciment
- λ panneaux indéformables, résistants à l'humidité et aux dimensions stables

Le budget, une référence indispensable

1. Introduction

L'article 16 du règlement de déontologie de l'Ordre des Architectes (approuvé par l'Arrêté Royal du 18 avril 1985) prévoit que :

« L'architecte veille à soumettre des projets qui restent dans les limites du programme fixé dans la mission et du budget qui en découle, tel qu'ils apparaissent dans la convention conclue entre les parties. Toute modification du programme fixé dans la convention et intervenant au cours de l'étude ou de l'exécution des travaux doit faire l'objet d'une convention additionnelle qui en mentionnera l'incidence financière ».

Il y a donc une obligation déontologique pour l'architecte de s'informer du budget du maître de l'ouvrage, de vérifier de manière générale sa suffisance pour le programme proposé, et de respecter le budget accepté dans l'élaboration des plans¹.

Pour autant et nonobstant une doctrine établie largement en sens contraire, la Cour de Cassation dans un arrêt du 4 novembre 2004 (référence Justel F - 2004 11 04-3) a confirmé un arrêt de la Cour d'appel de Bruxelles qui avait décidé que l'absence de précision quant au budget que le maître de l'ouvrage entend consacrer à la réalisation du projet ne rend pas le contrat nul, la détermination du budget n'étant pas un élément essentiel du contrat d'entreprise, l'objet de celui-ci étant, en ce qui concerne l'architecte, l'ouvrage à concevoir et le contrôle de sa réalisation.

La motivation de la Cour fut la suivante :

« Que, du seul fait que les parties à un contrat d'architecture n'ont pas fixé, lors de sa conclusion, le budget de l'ouvrage ainsi que le montant des honoraires ou le mode de calcul de ceux-ci, il ne se déduit pas que ladite convention n'a pas un objet déterminé ou déterminable ;

Attendu que, d'autre part, les obligations déontologiques qui s'imposent à l'architecte en matière de budget et d'honoraires n'ont pas pour effet d'ériger ces éléments en éléments essentiels du contrat d'architecture ».

Toutefois, le budget représentera un élément essentiel du contrat si les parties le considèrent comme tel, le maître d'ouvrage fixant alors, dans la convention, un plafond à ne pas dépasser, ce qui sera généralement le cas.

Fixation du budget

Selon l'article 20 du règlement de déontologie de l'Ordre des Architectes :

« Pour toute mission, la convention doit être rédigée par écrit, au plus tard lorsque la mission a été définie ; cette convention doit préciser les obligations réciproques des parties, telles qu'elles résultent du présent règlement ».

On conçoit toute la difficulté de concilier le prescrit de l'article 20 du règlement de déontologie - qui a le mérite d'instaurer une sécurité juridique entre les parties - et l'exigence de déterminer un budget qui tienne déjà compte des desiderata de toute nature du client ainsi que des sujétions techniques particulières tel un mauvais sol exigeant la mise en place de fondations spéciales.

Contrat de pré-étude

Pour contourner la difficulté visée ci-dessus il sera prudent de signer un contrat de pré-étude ou de faisabilité, la mission convenue étant alors limitée aux prestations nécessaires à la détermination plus précise de l'objet à construire, à la récolte des informations parmi lesquelles la hauteur de la dépense, et le cas échéant l'exécution de certaines prestations techniques tel que par exemple la réalisation d'une campagne d'essais de sols, la détermination de la présence d'une nappe phréatique ou l'examen des fondations de l'immeuble voisin en cas de construction mitoyenne, etc.

Cette étude de faisabilité a une limite tracée par l'article 21 du règlement de déontologie de l'Ordre des Architectes qui précise qu'en application de la loi du 20 février 1939, l'architecte ne peut accepter la mission d'élaborer un projet d'exécution sans être chargé simultanément du contrôle de l'exécution des travaux².

Référence à des prix unitaires

Si l'architecte n'a pas recours à la pré-étude, le budget est souvent fixé dans le contrat par référence à un prix moyen au m². Cette manière de procéder n'est valable que pour autant que l'architecte ait clairement détaillé les éléments pris en compte pour le calcul et qu'il ait considéré la variabilité importante des prix unitaires en fonction du niveau de qualité des matériaux à mettre en œuvre en particulier au niveau des parachèvements, en retenant un critère objectif commun aux parties (exemple pour le carrelage : prix référencé par rapport à la fourniture d'un grès cérame 30x30).

En outre, il convient à l'architecte d'être attentif à la modification du programme au fur et à mesure de son évolution afin d'adapter l'estimation initiale (augmentation des surfaces, choix des matériaux différents, etc.) et d'en informer le maître de l'ouvrage également au fur et à mesure, ce qui correspond du reste au second aliéna de l'article 16 du règlement de déontologie et ce qui participe du devoir de conseil et d'information que doit l'architecte envers le maître de l'ouvrage.

Ces obligations de conseil et d'adaptation valent bien entendu quelque soit le mode de détermination du budget.

Réserves utiles

Par ailleurs, la prudence recommande à l'architecte d'affecter de réserves plausibles la détermination du budget de construction dans le contrat de mission.

Ainsi est-il hautement souhaitable de signaler au maître de l'ouvrage que le prix de la construction peut être influencé par des paramètres qu'il n'est pas possible de quantifier ou de maîtriser à l'avance et dont la survenance ne devrait pas s'imputer à l'architecte dès lors qu'il ne résulte pas de son fait et qu'il a adéquatement avisé le maître de l'ouvrage de cette possibilité.

Il en va ainsi des obligations de performance découlant de législations nouvelles postérieures au contrat de mission, de l'augmentation du coût des matériaux et de la main d'œuvre, de l'incidence des études de stabilité et/ou de techniques spéciales, etc.





EUROMAF

- > assurance des ingénieurs et architectes européens
- > verzekering van de Europese ingenieurs en architecten

UN ESPRIT AU SERVICE D'UNE PASSION

EUROMAF est la filiale de MAF assurances, le principal assureur français dans le domaine de la responsabilité civile professionnelle des architectes et des ingénieurs.

EUROMAF a pour vocation d'assurer les concepteurs du bâtiment en Europe et opère à ce jour non seulement en Belgique et au Luxembourg, mais également en Allemagne, en Autriche et en Espagne.

Pour nous rencontrer, contactez sans attendre votre courtier en assurances,

EUROMAF vous proposera une couverture d'assurance sur mesure pour protéger au mieux vos intérêts.

Succursale en Belgique
Boulevard de l'Empereur 15 - 1000 Bruxelles
RCB 663 024
Tél. : 00 32 2 213 30 70
Fax : 00 32 2 503 36 84

Kantoor in België
Keizerslaan, 15 - 1000 Brussel
HRB 663 024
Tél. : 00 32 2 213 30 70
Fax : 00 32 2 503 36 84

L'estimation non responsabilisante. Une idée reçue

La croyance de certains architectes de se voir exonéré de responsabilité en matière budgétaire au motif que leur contrat stipule que le budget y mentionné s'entend d'une estimation sommaire alors que le coût de la construction sera déterminé lors de la remise des offres par les entrepreneurs est contraire à la réalité.

D'une part, on l'a vu précédemment, il appartient à l'architecte de s'informer du budget du maître de l'ouvrage, et de vérifier de manière générale sa compatibilité avec le programme proposé, de sorte qu'un écart important (plus de 10%) entre l'estimation sommaire initiale et les offres, déterminera le plus souvent – sauf cas fortuit – l'existence d'une faute de l'architecte.

D'autre part, le maître de l'ouvrage découvrant lors de la remise des offres que le montant des travaux dépasse les moyens qu'il entendait consacrer à la construction voudra obtenir la restitution des honoraires payés en pure perte pour un projet qui ne lui est plus d'aucune utilité.

Sanction du dépassement de budget

Dans la mesure où le dépassement de budget entraîne l'abandon du projet par le maître de l'ouvrage, il entraînera l'annulation du contrat aux torts de l'architecte et impliquera le remboursement des honoraires perçus si effectivement les prestations ne sont d'aucune utilité pour le maître de l'ouvrage.

«L'annulation peut être en outre accompagnée de dommages et intérêts compensant le préjudice subi par le maître d'ouvrage par suite du retard de la construction ou du temps et des frais consacrés à l'examen du projet, etc. La reconnaissance d'une faute dépendra du caractère maximal ou approximatif du budget initialement convenu. Le dépassement de 10% d'un budget approximatif est présenté comme la limite maximale admissible tandis que tout dépassement du budget maximal est fautif. (...) Les dommages et intérêts peuvent atteindre le montant du dépassement du budget, mais l'on ne perdra pas de vue que le maître d'ouvrage bénéficie quand même des travaux réalisés en dépassement de ce budget, et qu'une sanction trop radicale de l'architecte entraînerait un véritable enrichissement sans cause dans le chef du maître d'ouvrage»³. ■

^[1] Paul RIGAUX, *Le Droit de l'Architecte. Evolution des 20 dernières années*, Ed. Larcier 1993, p 174.

^[2] Euromaf met à disposition de ses assurés un contrat de mission basé sur le principe d'une convention de mission complète, mais assortie d'une faculté de résiliation par le maître de l'ouvrage sans indemnité au terme d'une première phase correspondant approximativement au contenu du contrat de pré-étude.

^[3] DELVAUX et DESSARD, *Le contrat d'entreprise de construction in Répertoire Notarial tome IX - livre VIII n° 140.*

Maison massive passive en Wallonie ?

Selon la méthode traditionnelle de construction :
des briques et des panneaux d'isolation rigides

Construire et vivre en économisant l'énergie sont devenus une nécessité. La demande de maisons à basse énergie et de maisons passives augmente. A Braives (Liège), l'architecte Laurent Collin construit pour le moment une maison passive. Ce projet est réalisé avec des briques de Wienerberger et de l'isolation PUR de Recticel Insulation. La construction de cette maison massive passive est une véritable révolution. Cette habitation passive est érigée selon notre méthode traditionnelle de construction.

Pour satisfaire à la réglementation PEB actuelle, il suffit d'atteindre un niveau d'isolation maximal de K45. Une maison basse énergie vise le niveau K30, tandis que, dans la maison passive, les pertes de chaleur doivent être limitées à un extrême minimum. Le coefficient U maximal pour l'enveloppe isolante s'élève à 0,15 W/m²K. Ces différences sont presque exclusivement dues à l'utilisation des matériaux de construction, des matériaux d'isolation, à leur coefficient λ et aux épaisseurs d'isolation afférentes. La maison passive est en outre entièrement étanche à l'air pour éviter toutes les fuites. L'air frais est acheminé par un système de ventilation judicieux, avec récupération de chaleur. Pour le chauffage d'un espace, la consommation d'énergie maximale ne peut pas être plus élevée que 15 kWh/m² par an. Au contraire d'une maison moyenne où on arrive rapidement à 200 kWh par m² par an. Cela a comme résultat que les frais de chauffage d'une maison passive peuvent être de 100 à 150 euros sur base annuelle.

Un nouvel angle d'approche : le concept de maison massive passive

L'architecte Collin a donné la préférence à des matériaux de construction massifs. Avant tout, il trouve plus facilement un entrepreneur qui construit des habitations selon les méthodes traditionnelles. En plus, le risque de problèmes avec la stabilité diminue. Des problèmes éventuels avec de la moisissure ou de la vermine sont évités. La durabilité des matériaux massifs et la durée de vie de la maison constituent à cet égard d'importants arguments. Construire une maison massive passive qui est entièrement adaptée à nos méthodes de construction habituelles et à nos tendances architecturales, est relativement simple. Cette habitation pourrait dès lors être le signal de départ pour une popularisation très rapide du concept passif dans notre pays.

Les matériaux utilisés

La construction passive massive réunit le meilleur de deux mondes : tous les avantages énergétiques du concept passif et le confort et la durabilité de la construction en briques. On part de la construction classique d'un mur creux isolé. Le mur extérieur est réalisé en briques de parement en terre cuite collées de Terca (Mazaruni), le mur intérieur en blocs céramiques pour murs intérieurs collés, Porotherm Système Collage (PLS) de Porotherm. On prévoit une couche d'isolation double croisée en panneaux d'isolation Eurowall de Recticel Insulation (2 x 95 mm), combinés à un vide ventilé minimal de 20 mm environ. L'étanchéité à l'air est garantie par une couche de plâtrages à l'intérieur. Les sols sont parfaitement isolés avec de l'isolation pour le sol Eurofloor de Recticel Insulation (2 x 95 mm). Ici, on prévoit aussi une couche d'isolation double croisée.

Economiser, mais pas à tout prix

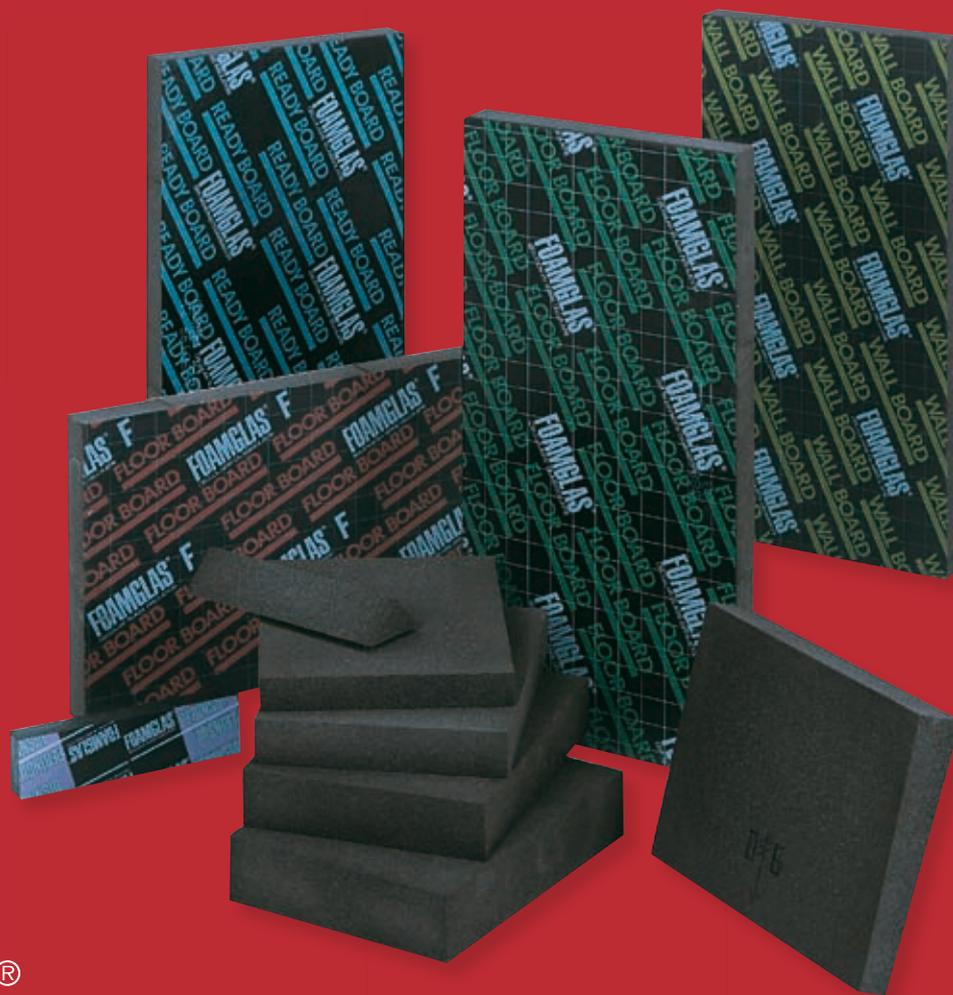
Grâce à son inertie thermique, la brique emmagasine lentement la chaleur et la restitue ensuite lentement, par exemple pendant les périodes froides. Cela signifie que la brique fait office de thermostat naturel et qu'elle veille à une température ambiante toujours agréable, sans grandes fluctuations. En été, la maison reste ainsi plus fraîche. Les matériaux de construction plus légers ont moins cette capacité et souffrent souvent de « l'effet de caravane », avec comme conséquence un risque élevé de surchauffe et d'autres fluctuations brusques de la température.

Pour en savoir plus sur la maison massive passive : www.massivepassive.be



FOAMGLAS®

Building



FOAMGLAS®

cellenglasisolatie

isolation en verre cellulaire

**Een compleet
gamma
voor bouw.**

**Une gamme
complète pour
le bâtiment.**

www.foamglas.be

info@foamglas.be

PITTSBURGH CORNING EUROPE N.V.

Afdeling verkoop Bouw

België & G.H. Luxemburg

Lasne Business Park - Gebouw B

Chaussée de Louvain 431 • 1380 LASNE

Tel: 02 352 31 82 • Fax: 02 353 15 99

PITTSBURGH CORNING EUROPE S.A.

Département ventes Bâtiment

Belgique & G.D. Luxembourg

Lasne Business Park - Bâtiment B

Chaussée de Louvain 431 • 1380 LASNE

Tél: 02 352 31 82 • Fax: 02 353 15 99

Un bar à thé en pleine nature à Schovenhorst

- > Atelier d'architecture : Na-ma architecture
- > Architectes : Maarten van Tuijl, Naoko Hikami
- > Maître d'ouvrage : Stichting Landgoed Schovenhorst
- > Pays-Bas

Schovenhorst à Putten, aux Pays-Bas, est un domaine arboré de plus de 150 hectares comprenant de nombreuses espèces de pins et d'arbres exotiques dont dix séquoias géants d'exception. Un centre récréatif, aménagé autour d'un bar à thé, d'un magasin, d'un guichet d'information et de sanitaires, a été intégré dans une ancienne pépinière ceinturée de grands arbres.



Cet espace clos fonctionne comme un jardin au sein duquel l'espace réservé à l'accueil des groupes a été intégré dans une grange existante. Le reste des activités est localisé dans le nouveau bâtiment. Les deux constructions sont reliées par un ancien mur. La nouvelle construction, le bar à thé, s'ajoute à cet ensemble.

Désireux d'ouvrir le bâtiment au maximum vers le jardin, nous avons opté pour une construction minimaliste en adéquation avec les bâtiments existants et les murs de liaison. La forme devait tendre vers un toit pointu pour s'adapter aux autres structures. Pour cela, nous nous sommes inspirés des fermes carrées à toit pyramidal. La construction repose sur quatre colonnes centrales en bois reliées par quatre poutres sur lesquelles s'appuie, en grande partie, la toiture.

Pour l'extérieur, nous avons choisi du bois, du Western Red Cedar et des ardoises en fibre ciment anthracite dont la teinte s'harmonise avec les granges noires existantes et met en valeur la verdure environnante. À l'intérieur, les finitions, contrastées, sont en chêne blanc d'Amérique. Pour pouvoir créer à l'intérieur du bâtiment, relativement compact en raison du toit pointu, un niveau intermédiaire en L, permettant d'installer des sièges supplémentaires, nous avons relevé un seul point du bâtiment de manière à disposer d'une hauteur principale suffisante sans augmenter le volume de construction. Deux des quatre façades sont ainsi dotées d'un bord de toit incliné. Le point culminant est une fenêtre de toit dirigée vers la cime des arbres. Pour réaliser ce point de vue à moindre frais, nous avons privilégié une structure en acier. Pour la couverture du toit, un travail complexe, notre choix s'est également porté sur des ardoises en fibres ciment, légères et dont la petite taille permet une mise en œuvre aisée.





> Atelier d'architecture : Na-ma architecture

Kerkstraat 310

NL 1017HC Amsterdam

Tél. +31.20.672.48.75

www.na-ma.com

> Maître d'ouvrage :

Stichting Landgoed Schovenhorst

www.schovenhorst.nl

Entreprises

• Bouwbedrijf van de Kolk (entreprise générale)

> Photographies

• Marcel Van Coille Fotografie - info@marcelvancoille.be

Architectes, communes et aménagement du territoire : un défi partagé

Notre société connaît une époque marquée par des défis sans précédent au niveau de l'utilisation de l'énergie, en termes de réchauffement climatique, de survie des écosystèmes naturels, de fonctionnement de l'économie ainsi qu'en matière de bien-être des populations. Notre région est directement concernée par ces problématiques et certaines conséquences de ces mutations sont déjà perceptibles.

Même si certaines mesures sont d'ores et déjà mises en œuvre, c'est au travers des disciplines de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme que la plupart des changements de nos comportements devront être initiés. Il faut repenser la mobilité, l'habitat, l'usage des sols, l'utilisation de l'énergie, ...

« L'ère de l'écologie est un moment crucial de transition et un carrefour. (...) Certains architectes y voient le début d'une prise de conscience plus profonde et l'occasion de repenser les fondations de l'architecture en opérant une synthèse des systèmes intégrés de l'art, de la philosophie, de la technologie et de la nature. »¹

Le chantier est immense et seule l'action conjuguée des professionnels et des autorités publiques permettra de valoriser le territoire en l'aménageant avec la parcimonie et la qualité requises par les enjeux environnementaux, énergétiques, économiques et sociaux que notre époque connaît.

Acteurs incontournables de l'aménagement du cadre de vie, les communes et les architectes doivent mieux dialoguer pour faire émerger un aménagement du territoire et un urbanisme de qualité. Les premières ayant un rôle de gestion du territoire et les seconds portant les projets de leurs clients, il est important de pouvoir bien comprendre les rôles, missions et responsabilités de chaque acteur pour que ce dialogue soit constructif.

Le présent article participe de ce souhait d'une meilleure compréhension en présentant les actions des conseillers en aménagement du territoire et des conseillers en énergie des communes et ce qu'ils peuvent apporter aux professionnels et à leurs clients.

Les missions des communes en matière d'urbanisme

Pour assurer la mission qui leur est dévolue par l'article 1er du CWATUPE², les communes doivent développer une politique d'aménagement du territoire visant à rencontrer de manière durable les besoins sociaux, économiques, de mobilité, patrimoniaux et environnementaux de la collectivité. A ces problématiques, s'ajoute, depuis peu, la maîtrise de l'énergie. Le Code précise que c'est le conseil communal qui porte la responsabilité de l'aménagement et de la planification du développement du territoire de

la commune et que c'est le collège communal qui délivre les autorisations et permis. Il ne faut pas perdre de vue, bien entendu, que ces actions sont contrôlées par la tutelle régionale et que, dans de nombreux cas, c'est la région, au travers du fonctionnaire délégué, qui est compétente. La complexité et l'évolution rapide des matières de l'aménagement, de l'urbanisme, du patrimoine, de l'énergie, etc. est telle qu'il est devenu indispensable, pour les élus amenés à se prononcer sur des projets, de bénéficier des conseils de personnes compétentes et informées.

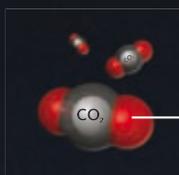
Consciente des difficultés rencontrées sur le terrain, l'Union des Villes et Communes de Wallonie, organisme représentant les pouvoirs locaux, s'est fortement impliquée depuis plusieurs années dans la mise en place de projets visant à financer du personnel qualifié et investit également de manière importante dans la formation des décideurs communaux. ➔



Namur : rénovation urbaine - Architecte : Atelier de l'Arbre d'or

^[1] James Wine, « L'Architecture verte ».

^[2] Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Énergie. CWATUPE art 1er : La Région et les autres autorités publiques, chacune dans le cadre de ses compétences et en coordination avec la Région, sont gestionnaires et garants de l'aménagement du territoire. Elles rencontrent de manière durable les besoins sociaux, économiques, de mobilité, patrimoniaux et environnementaux de la collectivité par la gestion qualitative du cadre de vie, par l'utilisation parcimonieuse du sol et de ses ressources, par la performance énergétique de l'urbanisation et des bâtiments et par la conservation et le développement du patrimoine culturel, naturel et paysager.



Selon les experts, 60 % des émissions de gaz carbonique proviennent des bâtiments, de la pollution et du réchauffement de la planète.



Revit® associée à des logiciels d'analyses, permet aux utilisateurs de prévoir l'impact d'une construction, tant en terme de consommation d'énergie que de déchets.



La maquette numérique permet de simuler, et donc de réduire les effets d'une conception sur l'environnement. Pour en savoir plus sur la Modélisation des Informations du Bâtiment www.autodesk.com/bim

COMMENT LE BIM AIDE
À RÉDUIRE L'IMPACT DES
BÂTIMENTS SUR LES GAZ
À EFFET DE SERRE.

Des architectes dans les communes

Grâce aux possibilités de financement des conseillers en aménagement du territoire et des conseillers en énergie, de nombreuses communes ont pu engager du personnel qualifié, dont de nombreux architectes. Ces cinq dernières années, ce sont ainsi environ 190 conseillers en aménagement du territoire et 65 conseillers en énergie qui ont été engagés par les communes, dont près de 98 sont architectes ou ingénieurs-architectes et s'ajoutent aux architectes exerçant déjà en communes dans les services travaux ou d'urbanisme.

On peut espérer que l'augmentation du nombre d'architectes dans les communes aura un effet positif sur la compréhension des spécificités de la profession de concepteur.



Rixensart : crèche basse énergie - Architecte : Frank Norrenberg



Plombières - Maison Wauters - Bureau d'architecture FHW

Les conseillers en aménagement du territoire et en urbanisme

Lors de l'optimisation du CWATUPE (2003), l'Union des Villes et Communes de Wallonie avait particulièrement mis l'accent sur la question des moyens humains dans les services communaux en charge de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire et de l'environnement. En effet, confrontées à une évolution réglementaire conséquente ainsi qu'à l'accroissement de leurs compétences, les villes et communes doivent disposer d'un personnel qui connaît le territoire sur lequel il travaille, qui maîtrise l'histoire des dossiers locaux et peut assurer un suivi technique et réglementaire efficace des dossiers tout en apportant sa compétence dans la planification et la gestion de l'espace communal.

Pour répondre à cette demande, la Région Wallonne a mis en place des conseillers en aménagement du territoire en permettant aux communes de bénéficier d'une subvention récurrente destinée à couvrir une partie du salaire.

Les missions du conseiller

Les missions des conseillers en aménagement du territoire sont nombreuses mais concernent principalement la gestion des permis d'urbanisme et des permis uniques. Près de 40% d'entre eux s'occupent également de matières ayant trait à l'environnement (permis d'environnement, eaux, déchets, ...). La matière du logement (insalubrité, logement public, ...) incombe également à 15% des conseillers. De nombreuses communes confient également des missions d'encadrement des études de planification à leur conseiller.

Une des premières missions du conseiller est l'accueil du public. Habitants ou futurs habitants qui s'informent des procédures et des projets nécessitant permis, architectes qui souhaitent valider des options au regard des réglementations ou des options urbanistiques locales, peuvent trouver de l'information auprès du conseiller, dans l'objectif de repérer les petits problèmes et d'éviter des refus inutiles. En ce qui concerne les investisseurs (pour les projets de lotissements par exemple) les services communaux étant un relais vers les élus, ils peuvent établir une première approche sur les caractéristiques et la manière dont la commune souhaite se développer, notamment par rapport aux documents de planification (Schéma de structure par exemple).

Le rôle de la commune est de faire en sorte que tous les projets s'insèrent correctement dans leur environnement au sens le plus large. Outre l'articulation entre les bâtiments existants et nouveaux, voire futurs, il faut également prendre en compte l'environnement naturel, le paysage, mais également le contexte social et économique. Cette tâche n'est pas simple car le contexte tout comme les aspirations humaines changent et évoluent, parfois rapidement. La commune doit donc informer les demandeurs des orientations urbanistiques dans lequel ils doivent insérer leur projet, au risque que ce projet doive subir des modifications, voire être abandonné. A ce titre, attirer l'attention sur les aspects tant techniques que juridiques qui ne sont pas pris en compte dans les projets est une mission fondamentale des services communaux.

En effet, la multiplicité des réglementations et leur évolution constante ont peu à peu complexifié l'analyse juridique des dossiers. Le conseiller en aménagement doit pouvoir éclairer le citoyen et le professionnel sur la faisabilité administrative et réglementaire de leurs projets. Cette étape indispensable est complétée par l'analyse urbanistique qui vise à comprendre les interrelations entre le projet proposé et son environnement bâti et non bâti ainsi qu'en déceler les impacts (en terme de mobilité par exemple). En fonction de l'importance des projets, l'analyse va bien au-delà des simples relations de voisinage pour s'intéresser aux conséquences pour la sécurité de la population, aux incidences sur l'environnement, aux impacts économiques, etc.



Comment pouvez-vous mettre fin à la hausse des coûts énergétiques ?



Isover multimax 30

l'isolant ultime en laine de verre pour murs creux

Aujourd'hui déjà Isover vous offre les solutions de demain !

Avec **Multimax 30**, Isover pousse une nouvelle fois les limites de l'isolation de façade.

Le summum de l'isolation : une valeur lambda de 0,030 W/m.K.

Les panneaux **Multimax 30** sont suffisamment souples pour combler toutes les inégalités du mur et éviter les fuites et les ponts thermiques. Ainsi, rien ne se perd de l'ultime pouvoir isolant théorique.

Un autre volet des activités des services d'urbanisme relève du travail administratif. Un exemple : les tâches nécessaires pour fournir les renseignements utiles aux notaires pour passer les actes représentent, pour une commune de taille moyenne, un jour et demi à deux jours de travail par semaine.

La planification de l'aménagement du territoire passe par l'étude, au niveau communal, de schémas et plans qui ont pour objectif d'organiser et d'encadrer le développement futur des espaces urbanisés ou non. Nombre d'outils, certains à vocation d'orientation, d'autres réglementaires, d'autres encore permettant le financement de projets, peuvent être utilisés par les communes en fonction de leurs besoins. Dans le cadre de leur élaboration, les conseillers apportent leur connaissance du terrain, des enjeux, et servent généralement d'interface avec les auteurs de projet. Après l'adoption de ces documents par le conseil communal, les conseillers peuvent informer le public du contenu et des implications des outils. A titre d'exemple, un Programme Communal de Développement Rural prévoit la participation du public et débouchera très souvent sur des aménagements d'espaces publics ou de salles communautaires.



Mormont : Maison de village - Architecte. H. Chaumont

Profil professionnel

Abondamment débattue lors de la rédaction de l'avant-projet d'arrêté, la question des profils de formation et de l'expérience professionnelle a été envisagée en se basant sur les missions que le conseiller serait amené à assurer. Selon que l'on envisage la mission de la commune de manière limitée à la délivrance des permis ou que l'on intègre la planification du développement territorial, le profil recherché pour assumer ces fonctions peut être très différent.

L'arrêté permet à la commune de choisir le profil qui correspond le mieux à ses besoins en tenant compte des ressources humaines déjà disponibles au sein de l'administration.

Au vu de l'évolution réglementaire, une commune disposant déjà des services d'un architecte par exemple, aura tout intérêt à rendre son équipe pluridisciplinaire en

engageant une personne compétente en matière d'environnement. A contrario, l'engagement d'un architecte, si la commune n'en dispose pas, renforcera les capacités du service à gérer les questions de planification territoriale et d'urbanisme. Les personnes cumulant des compétences approfondies en environnement ainsi qu'en aménagement du territoire et en urbanisme sont très rares, raison pour laquelle le Gouvernement a imposé une formation continue dans les deux matières, de manière à permettre aux conseillers d'améliorer leurs compétences.

Recoupée par les chiffres de la DG04, une enquête a révélé que près de 48 % des communes ayant obtenu le subside se sont adjoint les services d'un architecte ou d'un urbaniste. On constate également qu'un peu plus de 9 % des conseillers ont une formation orientée principalement vers l'environnement (ingénieurs agronomes ou licenciés en sciences).

Les conseillers en énergie

Les nouveaux défis posés par la crise de l'énergie ont poussé le Gouvernement wallon à soutenir les actions des communes en vue de définir une véritable politique de maîtrise durable de l'énergie à l'échelon local en finançant des conseillers en énergie dans les communes.

Ces conseillers vont avoir un rôle important à jouer, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre de la réglementation relative à la performance énergétique des bâtiments (PEB).

Interlocuteur des architectes

Le rôle des conseillers en énergie comprend quatre volets principaux. Il s'agit en premier lieu d'améliorer la maîtrise de la performance énergétique dans les bâtiments communaux par la réalisation d'un cadastre énergétique, la mise en place d'une comptabilité énergétique et l'établissement de la liste des investissements prioritaires dans ces bâtiments. Le deuxième volet concerne directement les architectes car il s'agit de contrôler le respect des normes en matière de performance énergétique lors de l'octroi des permis d'urbanisme. S'ajoutent à cela la sensibilisation du personnel communal et l'information en première ligne de la population, en matière d'économie d'énergie. Cette information porte notamment sur les primes disponibles en matière d'énergie et sur les nouvelles règles en matière de performance énergétique des logements. Les communes ont signé la charte de la « commune énerg-éthique » qui détaille avec précision les missions du conseiller en énergie.

Formation et support

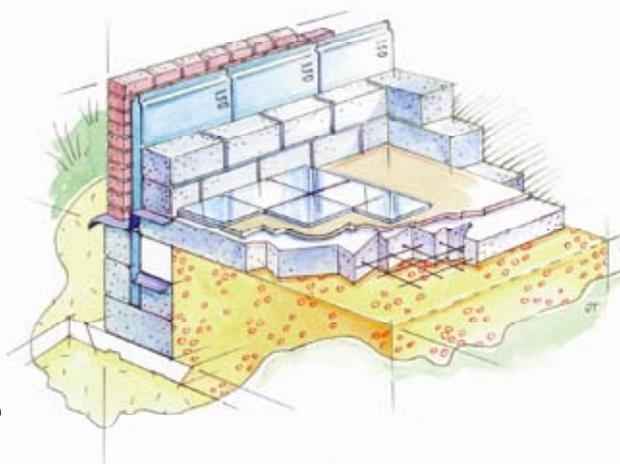
Les conseillers, qui doivent être titulaires de diplômes leur permettant d'accéder au poste, ont de surcroît bénéficié d'un cycle de formation complémentaire organisée par l'Union des Villes et Communes de Wallonie avec l'apport de spécialistes et d'experts reconnus (ICEDD, ULg, UMh, DG04). Cette formation consiste en une mise à niveau technique et juridique en matière de maîtrise de la performance énergétique dans les bâtiments et projets immobiliers ainsi qu'en matière d'examen des demandes de permis d'urbanisme et de primes et subventions. Par ailleurs, les conseillers doivent suivre une formation continuée et bénéficient d'un support technique et juridique. ➔

Remblai de sol isolant Argex Thermosol: 15 cm* suffisent!

**15 cm correspondent à une résistance thermique supérieure ou égale à $1 \text{ m}^3\text{K/W}$, soit le minimum requis pour satisfaire aux prescriptions 'K45'.*

Vos AVANTAGES:

- Isolation thermique durable sans joints
- Pose rapide et simple au moyen de camions-silos
- Consolidation immédiate
- Stabilité élevée
- Pas de nivellement préalable du sol requis
- Portance élevée
- Isolation 100% naturelle
 - Durée de vie illimitée
 - Ininflammable
- Capacité de drainage élevée
- Facilité de pose



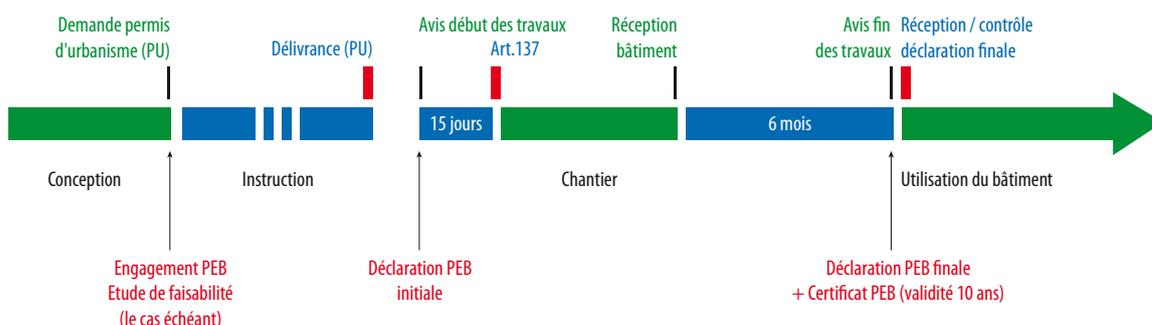
Contactez-nous!

Energie et permis d'urbanisme

Au premier septembre 2009, la réglementation relative aux performances énergétiques des bâtiments prendra tout son essor. Ceci se traduira par une nouvelle procédure de traitement des permis d'urbanisme, de nouveaux formulaires, etc.

Performance énergétique des bâtiments

Procédure PEB



Dans ce contexte, les conseillers en énergie des communes auront pour mission d'informer et d'aider à la mise en œuvre de projets à faible consommation d'énergie. Ils seront également disponibles pour aider les particuliers et les professionnels à se retrouver dans le nouveau cadre juridique.



Arch : D+A international - S. Colin

Vers un nouveau dialogue

« Le bâtiment en tant qu'architecture, c'est l'œuvre du cœur de l'homme, le compagnon du sol, le camarade des arbres, le fidèle reflet de l'homme au plus profond de son âme. C'est pourquoi son œuvre construite est un espace sacré, un lieu de refuge, de détente et de repos pour le corps, mais aussi et surtout pour l'esprit. »³

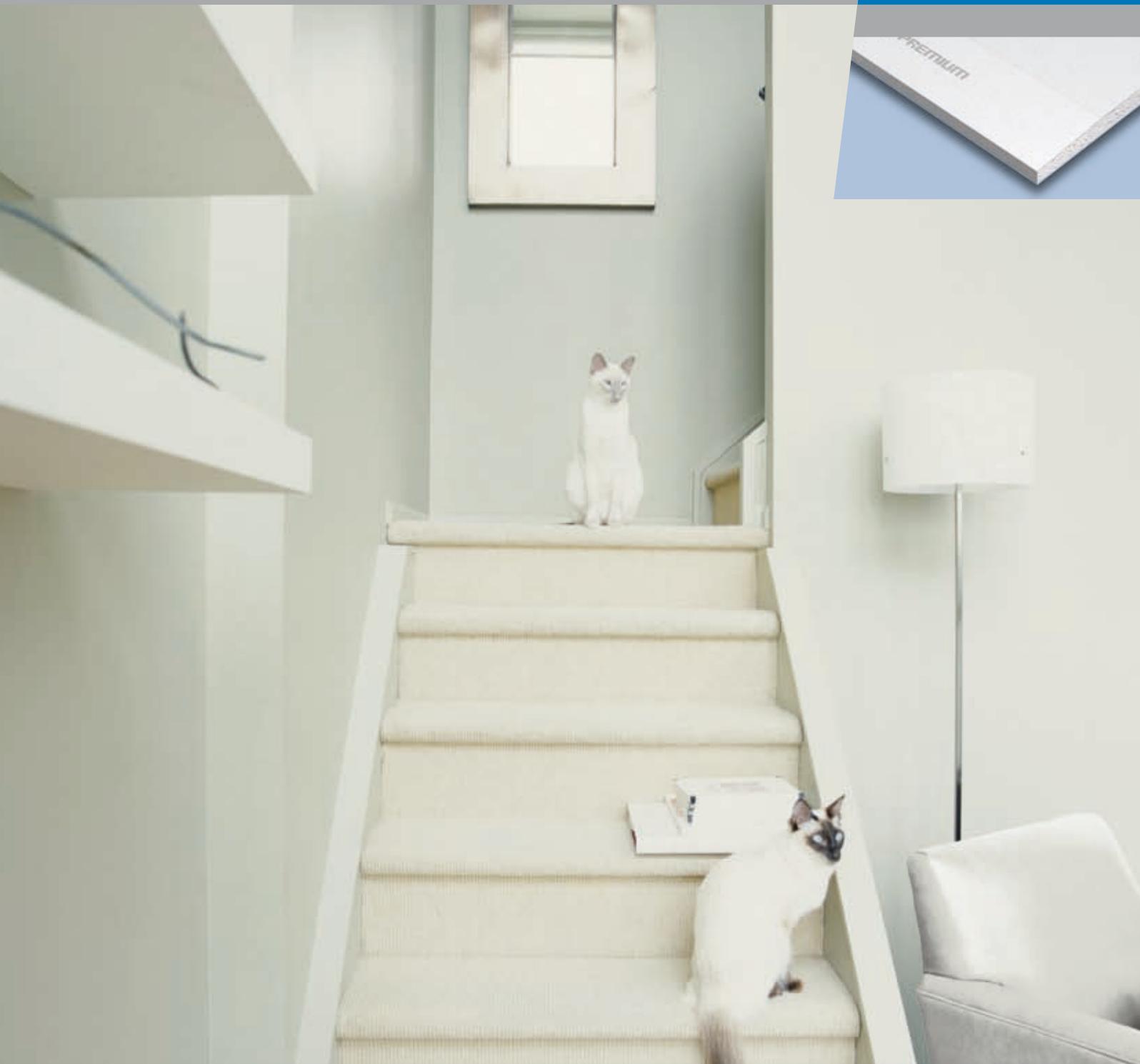
Aujourd'hui, plus que jamais, il est nécessaire que les architectes fassent preuve de créativité pour loger les personnes et abriter les activités humaines de la manière la moins préjudiciable à notre environnement. C'est au travers d'une architecture à l'écoute des besoins humains et en phase avec les défis environnementaux que nous parviendrons à offrir un cadre de vie de qualité à nos enfants.

On peut sans conteste considérer que l'intérêt porté par les communes à leur développement territorial et à la maîtrise énergétique est très important comme en témoigne le nombre de communes qui ont tiré profit des subsides pour augmenter le niveau de qualification de leur service d'urbanisme. Par ailleurs, même si les contraintes restent importantes, de nombreux bâtiments publics ou privés témoignent du souhait des pouvoirs publics d'enrichir le cadre de vie par une architecture de qualité. Si les moyens sont différents, les finalités doivent être partagées et c'est du dialogue approfondi entre les besoins de la société et les propositions des concepteurs que pourra émerger un cadre de vie en phase avec les enjeux actuels et futurs. ■

Pour information

Le site de l'Union des Villes et Communes (www.uvcw.be), d'accès libre offre non seulement de nombreuses informations relatives au fonctionnement des communes mais également des espaces spécifiquement dédiés à l'aménagement du territoire, à l'énergie, au logement avec des actualités, des bonnes pratiques ainsi que des informations techniques et juridiques et de nombreux services dont un répertoire des offres d'emplois des pouvoirs locaux.

^[3] Frank Lloyd Wright



Gyproc Premium®

La 'Blanche' de Gyproc !

www.gyproc.be



Maison Dullier à Maillen

- > Atelier d'Architecture : Olivier Dullier Architecte SPRL
- > Maître d'ouvrage : Olivier Dullier et Claire Boonen

Le premier objectif a été de tirer parti du site : un terrain en légère pente, orienté plein sud à l'arrière avec une vue imprenable sur les campagnes et les hameaux de Crupet et de Jassogne. Le bâtiment a donc été complètement ouvert au sud et à la vue.

Pour intégrer le bâtiment dans le paysage, on a insisté sur son horizontalité (volume tout en longueur, en partie encastré dans le talus, toiture plate, bardage horizontal en bois, . . .), le caractère minimaliste de l'architecture, la texture et la teinte de l'afzélia conférant au bâtiment une certaine neutralité.

Le vitrage utilisé sur l'entièreté des façades sud et ouest permet une transparence complète et la suppression des limites entre l'intérieur et l'extérieur mais il reflète également la nature et fait interagir le bâtiment et son contexte.

Pour l'intérieur, l'ouverture était également de mise, l'idée d'un loft en plein milieu des champs s'est imposée à nous comme une évidence, à la fois pour limiter les surfaces (budget) et privilégier la convivialité (famille).

Sans être une volonté première, le bio-climatisme a été induit par l'implantation et les orientations. En hiver, la surface vitrée capte la chaleur et la dalle en béton lissé l'emmagasine, en été, la coursive sur le rez-de-chaussée et le débordement de toiture sur l'étage empêchent la surchauffe.

Le chauffage par le sol du rez-de-chaussée (espace ouvert) et les ventilo-convecteurs de l'étage (thermostats individuels dans les chambres et le bain) alimentés par une pompe à chaleur permettent à la fois de chauffer en hiver et de rafraîchir en été. Le système de chauffe est complété par un poêle à bois installé au centre de la maison.

Pour la décoration, on laisse le soin à la nature de changer les couleurs au gré des saisons. . .



> Entreprises

- SPRL Réalisable (gros œuvre)
- B-LUX (menuiseries extérieures)
- Boulanger (bardage)

> Olivier Dullier Architecte SPRL

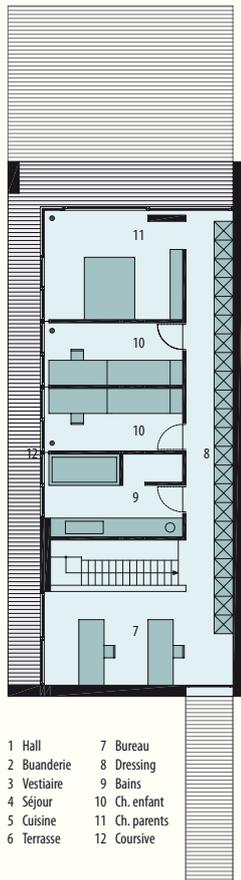
rue de Crupet 70
B 5330 Maillen
tél. +32 (0)83.21.74.72

> Photographies

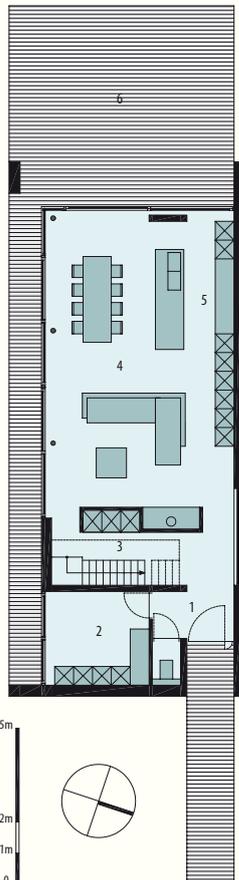
- Luc Léonard
- Laurent Brandajs (www.brandajs.com)



ETAGE



REZ-DE-CHAUSSEE



- | | |
|-------------|----------------|
| 1 Hall | 7 Bureau |
| 2 Buanderie | 8 Dressing |
| 3 Vestiaire | 9 Bains |
| 4 Séjour | 10 Ch. enfant |
| 5 Cuisine | 11 Ch. parents |
| 6 Terrasse | 12 Coursive |

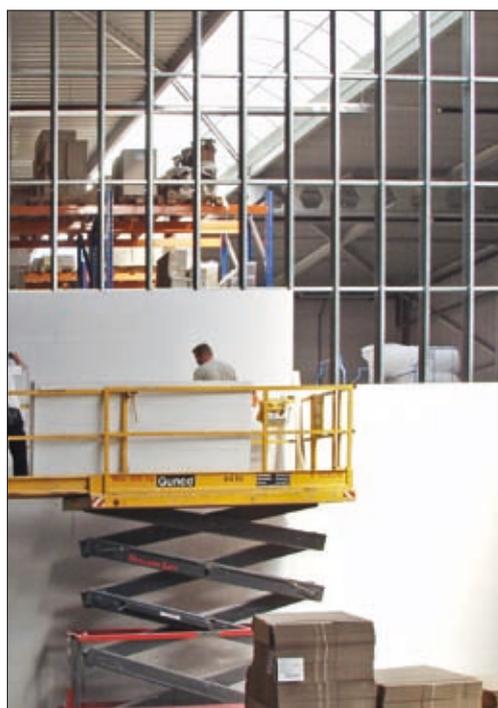


L'annexe 6 aux normes de base, relative aux nouveaux bâtiments industriels : la parution est imminente

L'épilogue est proche. La proposition de texte a presque complètement parcouru le trajet d'approbation, y compris la Commission Européenne et le Conseil d'Etat. Restent encore l'approbation par la Cour et la publication dans le Moniteur Belge. Les optimistes prévoient la fin de ce cycle avant l'été prochain. La parution mettra fin à la situation ambiguë actuelle, dans laquelle quelques services d'incendie utilisent la proposition de texte comme « code de bonne pratique », pendant que les autres continuent à appliquer les anciennes règles, étant donné que le texte ne fait encore l'objet d'aucune obligation légale.

La nouvelle annexe s'annonce de façon prometteuse, étant donné qu'il s'agit d'un nouveau concept dans notre législation. Le principe anglo-saxon des « trade-offs » avait déjà fait son apparition sur le continent par la voie des textes de la Directive Produits de Construction. Cette directive et ensuite l'introduction d'une formation académique de Fire Safety Engineers (FSE) à la RUG (Université de Gand) constituaient la base de la nouvelle voie d'argumentation.

Contrairement à l'ancienne législation fort descriptive, la nouvelle Annexe 6 est fondamentalement orientée vers la performance. Cependant, des objectifs ne se laissent pas facilement décrire au moyen de règles performantielles. C'est pourquoi de temps à autre des exemples et des tableaux apparaissent, afin de s'assurer que les résultats répondent au mieux à l'attente. Bien que ces tableaux puissent faire l'objet de quelques critiques par certains points faibles, ils sont un excellent compromis entre un niveau de sécurité acceptable et un plan économique réalisable dans « le climat concurrentiel » actuel.



Cette nouvelle annexe concorde parfaitement avec la nouvelle tendance de responsabilisation de l'entrepreneur (et non plus des autorités). Dorénavant le propriétaire du bâtiment sera responsable de la détermination de la « catégorie » du bâtiment, sur base des données reprises dans la loi, et de ses intentions « de respect » quant à l'exploitation du bâtiment en fonction de la charge calorifique déterminée (lorsque le propriétaire ne le fait pas ou le réalise d'une manière ambiguë, le bâtiment sera classé dans la plus haute catégorie). Il revient également au propriétaire de décider des mesures à prendre en ce qui concerne l'alimentation et le choix des équipements de « protection incendie active ». Quelques restrictions au niveau des interactions et obligations en ce qui concerne l'entretien des systèmes possibles sont mentionnées.

Il est évident que la nouvelle approche respecte le concept de base de la protection d'un bâtiment contre l'incendie. En premier lieu on doit assurer une évacuation sécurisante avec indication de la longueur maximale de l'itinéraire de secours à vol d'oiseau et en réalité. Ensuite, une intervention dans les meilleures conditions de sécurité doit être assurée en visant un concept où les murs extérieurs s'effondrent vers l'intérieur en cas d'incendie. Finalement, les règles classiques du compartimentage doivent être respectées afin d'éviter la propagation du feu (et de la fumée ?). La taille des compartiments est souvent un écueil pour l'équilibre entre la sécurité et la facilité d'exploitation d'un bâtiment. Par conséquent, beaucoup d'attention a été accordée à ce sujet en incorporant pas mal de degrés de liberté. Ceux-ci ne concernent pas uniquement la mise à disposition d'extincteurs, mais également l'introduction de nouvelles visions quant à la stabilité de la structure dans le cas où l'effondrement (partiel) se produirait entre deux (ou plusieurs) compartiments.

La résistance au feu des compartiments de base, des portes et des passages reste 1h ou 2h, en fonction de la catégorie du bâtiment, ou en d'autres termes de la charge calorifique en utilisant bien sûr la nouvelle symbolique R 60 ou R 120 / E I 60 ou E I 120. Il y a également une mention explicite exigeant une étude de la stabilité générale du bâtiment et de la déformation et dilatation des éléments structurels.

Une nouveauté dans le monde de la protection passive ou pro-active contre l'incendie est la solution contre le passage du feu à travers les périmètres des compartiments. En outre de l'élément de construction bien connu, qui dépasse le toit sur une hauteur d'un mètre, on peut maintenant prévoir un écran horizontal à l'intérieur du bâtiment sous la toiture. Une solution comparable existait pour le passage du feu par la façade.

Dans la nouvelle annexe, le législateur laisse donc plus de marge aux mesures de protection active contre l'incendie que dans les autres annexes. Néanmoins il prévoit des instructions bien définies quant à l'entretien périodique de ces installations. L'entretien reste le ventre mou de la protection active contre l'incendie.

Par définition, les mesures de construction sont profondément enracinées dans le concept et le fonctionnement d'un système - il en va de même dans le cas d'une construction résistante au feu. Pour autant qu'il s'agisse d'un concept « classique », construit suivant les règles de l'art. Toutefois plus d'attention devrait être accordée aux produits « innovateurs » qui sont de plus en plus appliqués dans ce secteur. Pour commencer, il est donc fortement conseillé de prêter une attention particulière à des systèmes certifiés en combinaison avec une « installation contrôlée », surtout dans le domaine des portes et des traversées d'éléments de construction.

L'Annexe 6 est certainement un grand pas dans la bonne direction pour une protection incendie bien réfléchi, ainsi qu'un premier pas dans la direction vers l'application des principes du Fire Safety Engineering. Laissons-nous dire que c'est dans ce sens-là qu'il faudra prochainement penser aux parties donnant les prescriptions pour les autres types de bâtiment.

Il ne reste plus maintenant qu'à bien veiller à ce que la révision de l'art. 52 de l'ARAB n'introduira aucune contradiction.

Indépendante de nature



Pompe à chaleur geoTHERM: numéro 1 au test de l'association des consommateurs allemands.

Pourquoi faudrait-il payer l'énergie alors que la nature peut l'offrir ? La pompe à chaleur geoTHERM puise 75 % de son énergie dans la nature. Elle respecte l'environnement, tout en allégeant le portefeuille de vos clients. Quand vous conseillerez une pompe à chaleur, recommandez-leur ce qui se fait de mieux: la geoTHERM, compacte et simple à installer. Les hausses des prix de l'énergie ? Elle s'en moque ! C'est dans sa nature.

Surfez sur www.vaillant.be pour de plus amples informations.

Promat® SYSTEMWALL

La nouvelle « cloison grande hauteur »

La base de chaque concept coupe-feu sensé est la compartimentation, tant dans le monde de la construction en général que dans les bâtiments industriels. Au seuil de l'introduction de la nouvelle « partie 6 » des normes de base en matière de protection des bâtiments contre l'incendie, nous aimerions vous présenter le tout dernier système innovateur du Groupe Promat : le Promat® SYSTEMWALL.



> **nv Promat SA**
 Kuiermanstraat 1
 B 1880
 Kapelle-op-den-Bos
 Tél. 015 71 33 51
 Fax 015 71 82 29
 info@promat.be
 www.promat.be

La nouvelle annexe de l'arrêté royal prête une importance particulière à la répartition du risque suivant la classe de charge calorifique du bâtiment : les dimensions du compartiment seront déterminées en fonction de cette charge calorifique. Des facteurs externes comme des réseaux d'extinction sprinkler ou d'évacuation de fumées et de chaleur peuvent influencer ces dimensions, mais une fois ces éléments choisis, les dimensions des compartiments seront déterminées. Cette nouvelle règle s'applique aux nouvelles constructions comme aux projets de rénovation « considérables ».

La grande nouveauté de cette annexe est le fait que la classe sera « choisie » par le propriétaire en fonction de la destination du bâtiment. Des futurs changements de cette destination peuvent néanmoins donner lieu à une éventuelle modification des données de base, ce qui peut entraîner une nouvelle division des compartiments existants.

Promat® SYSTEMWALL veut aller à la rencontre de cette situation ! Le concept du Promat® SYSTEMWALL vise à construire une cloison assez haute (jusqu'à une hauteur de 12 m) avec une charge linéaire faible sur la fondation existante et correspondant aux exigences par rapport à la charge du vent et à la résistance au feu.

En soi, le Promat® SYSTEMWALL est un montage simple composé d'un cadre en acier recouvert de part et d'autre d'une double couche de plaques Promat, dont l'épaisseur est déterminante pour la résistance au feu souhaitée.

La charge du vent se calcule suivant l'Eurocode 1, partie 1-4 « Charges du vent ». On calculera la surcharge de vent interne sur la face attaquée et la dépression de vent interne sur l'autre côté de la cloison en fonction de la position de la cloison dans le bâtiment et de la présence d'ouvertures de façade. A l'aide d'un programme de calcul, qui est basé sur la méthode des éléments finis (établi par L'Institut De Nayer pour le compte de Promat), les dimensions du cadre seront déterminées.

Ce système de profilés breveté est original dans le sens où les profilés transversaux horizontaux transmettent la charge du vent sur les montants adjacents et non sur chaque montant individuel, avec pour résultat une répartition homogène de la charge et des déformations sur le réseau complet des montants.

La double couche de plaques, qui seront posées avec des joints alternés, entrainera également un effet consolidant et améliorera ainsi le comportement mécanique du système. Les différentes épaisseurs des plaques donneront à leur tour une indication de la résistance au feu possible.

Promat® SYSTEMWALL	E I 60	E I 120
PROMATECT®- 100	2 x 8 mm	2 x 12 mm
Document de classification :	Efectis Nederland 2004-CVB-R0278	CTICM France 06-U-082

Les atouts du système se situent au niveau de sa faible charge linéaire. Etant donné que la force portante de la dalle existante est suffisante, il n'y a pas lieu de prévoir de nouvelles fondations lors d'une rénovation. En outre il s'agit d'un système entièrement sec, qui est préparé au préalable en dehors du chantier, ce qui permet un montage rapide sur place grâce à un l'effet « Mécano ».

Il y a cependant quelques éléments de réflexion pour le maître d'ouvrage. Conformément au principe de la nouvelle Annexe 6 des normes de base, une attention particulière doit être prêtée à l'effondrement progressif du bâtiment. Il faut donc prendre les mesures nécessaires afin d'éviter que l'effondrement du compartiment « sinistré » compromette la stabilité de la cloison coupe-feu. Ceci nécessitera quelques dispositions quant aux techniques de fixation de la cloison à la structure portante/du plafond.



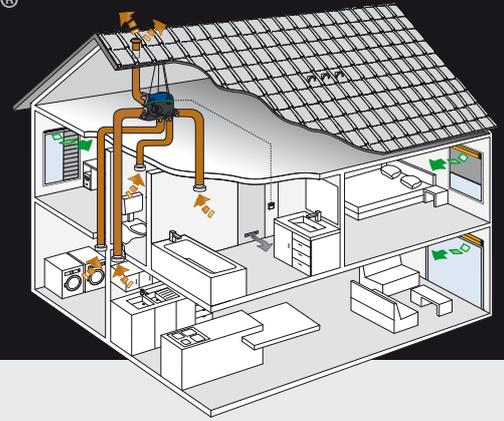
Il faut également éviter le passage des flammes d'un compartiment à l'autre. L'Annexe 6 prévoit également une solution à ce problème sous forme d'un écran Rf, qui peut être intégré facilement dans le Promat® SYSTEMWALL.

Why don't you try it ?



Healthy Domestic Concept®

Ventilation de base
Ventilation nocturne intensive
Protection solaire extérieure



VENTILATION DE BASE

Une ventilation de base continue et contrôlée garantit un air intérieur de qualité dans l'habitation, avec une consommation d'énergie minimale (Système C+®).

PROTECTION SOLAIRE EXTÉRIEURE

Une protection solaire extérieure en aluminium durable ou des écrans solaires empêchent préventivement le soleil de pénétrer à l'intérieur, en été, pour éviter la surchauffe, minimiser le recours à la climatisation et assurer une luminosité optimale.

VENTILATION NOCTURNE INTENSIVE

Une ventilation nocturne intensive pendant l'été permet de refroidir l'air intérieur et la masse thermique du bâtiment la nuit au moyen d'importants flux d'air frais extérieur, et de stocker la fraîcheur. Pour ce faire, il faut suffisamment d'infrastructures d'amenée, de circulation et d'évacuation. Le confort thermique est ainsi garanti pendant les mois d'été, avec une consommation minimale d'énergie.

Produits intégrés:

INVISIVENT®
Louvres L.033.05
Louvre 433
Système C+®



RENSON Ventilation

IZ 2 Vijverdam • Maalbeekstraat 10
B-8790 Waregem
Tél. +32 (0)56 62 71 11
Fax +32 (0)56 60 28 51 • info@renson.be
Téléchargez nos brochures sur:
www.renson.be

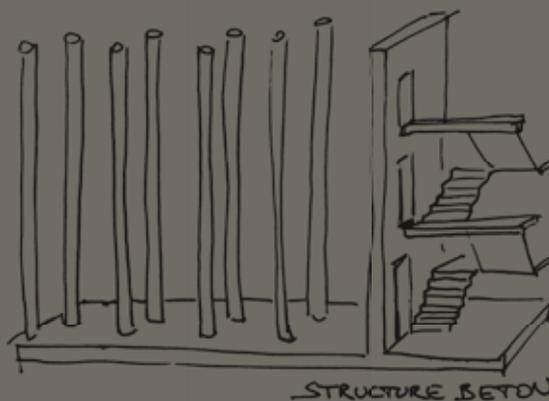
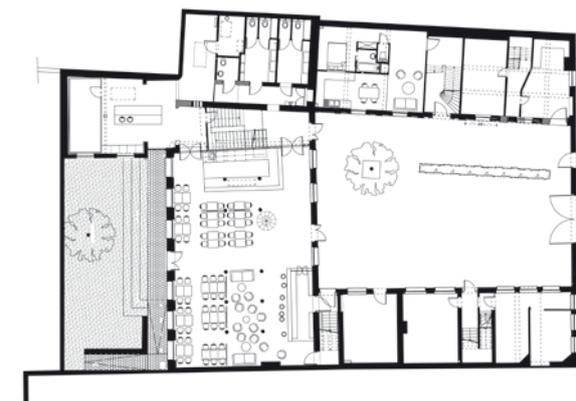


Mention au Prix d'Architecture du Hainaut 2008
Catégorie commerces, industries, services ou bureaux

Les tables de Muche-Vache

- > Atelier d'architecture : Meunier-Westrade - Association de droit commun
- > Maître d'ouvrage : DVDS SPRL
- > www.lestablesdemuche-vache.be

Le bâtiment public : une dalle, dix colonnes et un voile sur lequel s'appuie un escalier. L'ensemble va devenir le squelette de béton d'un ancien château d'hiver à l'abandon et en partenariat avec l'enveloppe générer fonctions et circulations : salle de restaurant, salle de banquet, cuisine, vestiaires, services, sanitaires, salle d'exposition. Le projet a reçu une mention dans le cadre du prix d'architecture du Hainaut 2008.



> Atelier d'architecture Meunier-Westrade

boulevard Eisenhower 107

B 7500 Tournai

tél. +32.(0)69.23.63.33

info@ateliermw.be

www.ateliermw.be

> Maître d'ouvrage : DVDS SPRL

> Entreprises

- Tradeco (gros œuvre)
- Thersa (sanitaire - chauffage)
- Francis Ollevier (couverture)
- Norma (châssis)
- Kielemoes (béton lissé)



Vins par-ci, Vins par-là

Au fil du temps et du vin...

- > Atelier d'architecture : Meunier-Westrade - Association de droit commun
- > Architectes responsables : Atelier d'architecture Meunier-Westrade, Damien Olivier (designer collaborateur)
- > Maîtres d'ouvrage : Jean-François Damien
- > www.vinsparci.be

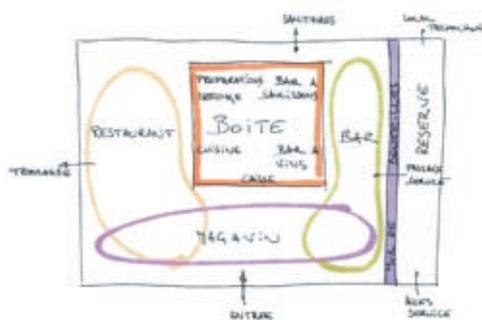


Regrouper les trois fonctions en un lieu commun de manière à manger dans un magasin, déguster un vin dans un restaurant ou acheter du vin dans un bar...

Création d'un restaurant, d'un bar et d'un magasin de vins dans une ancienne filature à lin, un volume de 1000 m³. L'espace doit être chaleureux et restituer l'ambiance du lieu d'origine de « Vins par-ci, Vins par-là » : restaurant « magavin » à l'ambiance d'un bouchon lyonnais.

Tout d'abord un mur de couleurs variables, composé de 7000 bouteilles empilées, va définir l'espace public et l'espace des services. Ensuite, c'est avec une boîte placée au centre de la pièce que l'on va organiser l'endroit, créer les différents sous-espaces sans les séparer pour autant. Cet élément bardé de bois ajouré va offrir une nouvelle échelle au lieu tant d'un point de vue visuel qu'acoustique.

A l'image des roulottes d'une fête foraine, notre boîte, cœur de l'espace, va suivant l'ouverture de ses volets donner vie à des petits lieux confortables et chaleureux.



> Atelier d'architecture Meunier-Westrade

Association de droit commun
 boulevard Eisenhower 107
 B 7500 Tournai
 Tél. 069.23.63.33
 info@ateliermw.be
 www.ateliermw.be

> Maîtres d'ouvrage : Jean-François Damien

> Entreprises

- Menuiserie Colin (menuiserie)
- Ad light sprl (électricité, mur de bouteilles)
- Atelier de Construction Mécanique Lefebvre (ferronneries)
- Wallecks (carrelage)
- L'équipe de Vins par-ci, Vins par-là (mur de bouteilles, ...)
- Dambrain (chauffage)
- Dujardin (cuisine)



CONSTRUIRE
AVEC L'ÉNERGIE

naturellement !

Ajoutez une corde à votre arc ! Devenez partenaire de « Construire avec l'énergie ».

Pourquoi devenir partenaire ?

Les critères de la charte "Construire avec l'énergie" anticipent les exigences légales sur la performance énergétique des bâtiments.

Devenir partenaire, c'est bénéficier des conseils avisés d'équipes universitaires et de formations sur les concepts et matériaux obligatoires demain. C'est aussi être aux premières loges pour prendre connaissance des nouveaux défis du marché et surtout, y répondre efficacement.

Devenir partenaire, c'est enfin valoriser l'image de votre entreprise face à la problématique énergétique et toucher de nouveaux clients potentiels.

La liste des partenaires de l'action est largement diffusée auprès des candidats bâtisseurs.

Comment devenir partenaire ?

Architecte, entrepreneur ou bureau d'étude, participez au séminaire (3 heures) gratuit spécifique à la charte « Construire avec l'énergie ».

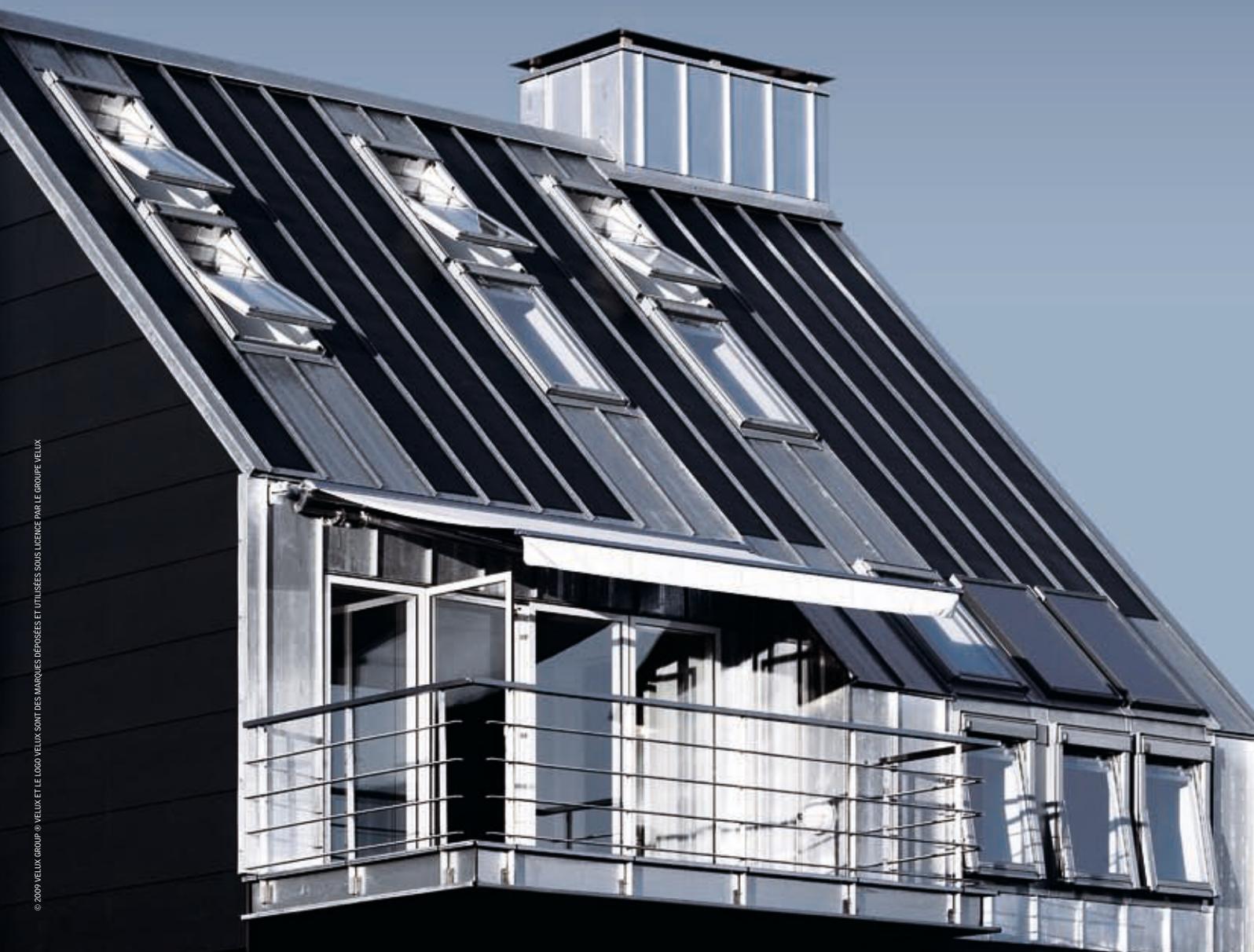
Pour en savoir plus, surfez sur **energie.wallonie.be**
ou inscrivez-vous directement au **0800/90.133**

Howe, sweet CO²-neutral home

Présentation de la maison neutre - CO²

Soltag est le résultat actuel d'un projet holistique, développé par des urbanistes ainsi que des experts en énergie et en lumière du jour. Le but est d'optimiser les habitations actuelles pour en faire des maisons neutres produisant peu de CO². Ceci représente une nouvelle façon de penser et créer l'architecture. Un plaisir esthétique extérieur offrant un climat naturel et sain à l'intérieur sans aucune perte de confort et qualité de vie. Grâce à une utilisation innovante de l'énergie solaire et de l'isolation, nous arrivons à une consommation en chauffage de 0 kWh/m². Soltag est notre petite contribution pour lutter contre le réchauffement de la planète – une maison à la fois.

www.velux.be / www.soltag.net



Le bois donne le ton

- > Bureau Coupez et Associés Architectes SPRL - Joël Coupez
- > Maître d'ouvrage : Madame Corbiau
- > avenue de Versailles à 1120 Bruxelles

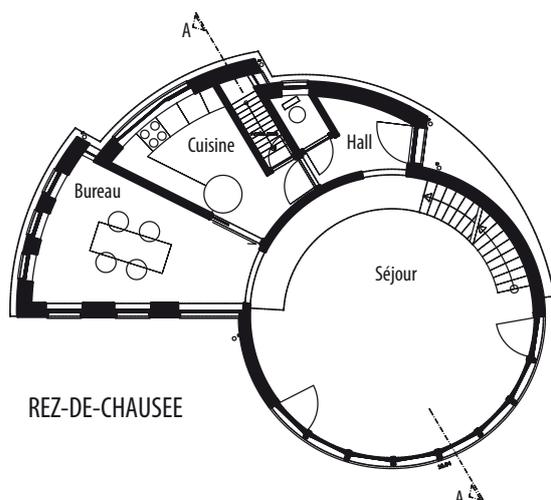
Quand acoustique, esthétique et écologie se donnent la réplique, ce qui n'était sur papier qu'un projet devient une vraie philosophie de vie. Sur ce chantier mené à la baguette, le bois donne le la.



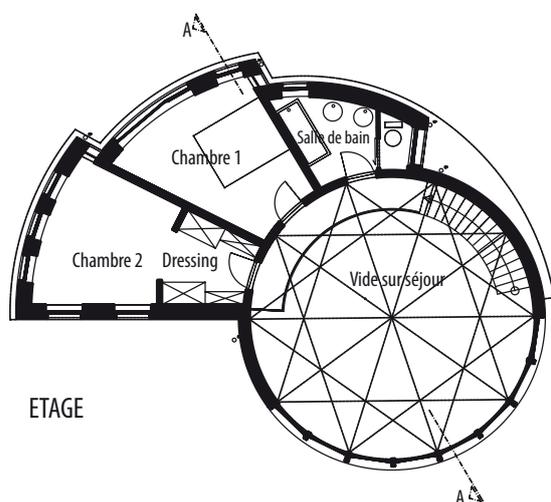
Au départ, il y a les attentes du client : un lieu agréable à vivre, une construction durable, harmonieusement intégrée dans la nature environnante, superbement arborée, et une acoustique soignée, plus que cela même, complexe, pure. Le maître d'ouvrage est une artiste de 83 ans qui destine cette construction pour son petit-fils chanteur baroque. On comprendra donc aisément que ses aspirations aillent bien au-delà des exigences habituelles.

Un dialogue construit

Chaque projet est un nouveau défi, appelle de nouvelles contraintes, de nouvelles solutions. Il y a d'abord les choses qui s'imposent : en l'occurrence, le bois. Ensuite, il y a toutes celles auxquelles il faut renoncer ou envisager différemment. Pour obtenir une sonorité différente, l'architecte a contacté des ingénieurs acousticiens. La solution proposée n'a pas rencontrée les attentes du maître d'ouvrage, contrairement à la conception architecturale et la solution proposée par les spécialistes a été abandonnée. Une sculpture centrale et mobile en assemblage de mousse absorbante proposée par le sculpteur Dogan Cakir envisagée dans un premier temps pour éviter les nœuds acoustiques et la distorsion des sons, est également passée à la trappe. Pas de lamellé-collé non plus, à charge de l'architecte de trouver une solution alternative. Enfin, il y a les compromis : faire confiance à une entreprise de construction clé-sur-porte tout en gardant comme chef



REZ-DE-CHAUSEE



ETAGE





d'orchestre un architecte indépendant. Pour ce projet d'exception, l'architecte avait plutôt envisager de travailler avec des artisans charpentiers. Selon l'aveu même de Joël Coupeuz, « Il n'était pas évident d'arriver à un tel niveau de résultats. Une telle réalisation n'aurait jamais été imaginable avec un matériau traditionnel ».

Le bois, une matière exceptionnelle

Pour rester en phase avec les aspirations du maître d'œuvre, l'architecte Joël Coupeuz a imaginé une charpente décagonale, en couronne avec enfilage des poutres selon une forme étoilée à 10 côtés. « La construction à ossature en bois est un procédé autorisant autant des projets organiques que des constructions basiques et est d'un intérêt majeur dans l'optique du développement durable, que ce soit sur le plan économique, écologique ou social ». Au-delà de ses qualités esthétiques indéniables, cette structure permet de jouer véritablement avec le son selon l'endroit où l'on se trouve, de le moduler tout en préservant la qualité générale de l'acoustique, sa complexité et son rendu.

Une construction durable

Le bois est par nature durable, écologique et garantit par l'isolation des parois entre les éléments d'ossature une isolation thermique plus que satisfaisante. Mais l'architecte a poussé la logique plus loin. L'habitation jouit d'un volume compact et d'une chaudière à condensation. L'adossement a été prévu au nord de façon à bénéficier tout à la fois des apports solaires du sud et des ombrages naturels qui limitent la surchauffe.

> Bureau Coupeuz et Associés Architectes SPRL -

Joël Coupeuz

rue Gaston Bary 58

B 1310 La Hulpe

tél. +32.(0)2 652.18.17

mail@bureaucoupez.be

www.bureaucoupez.be

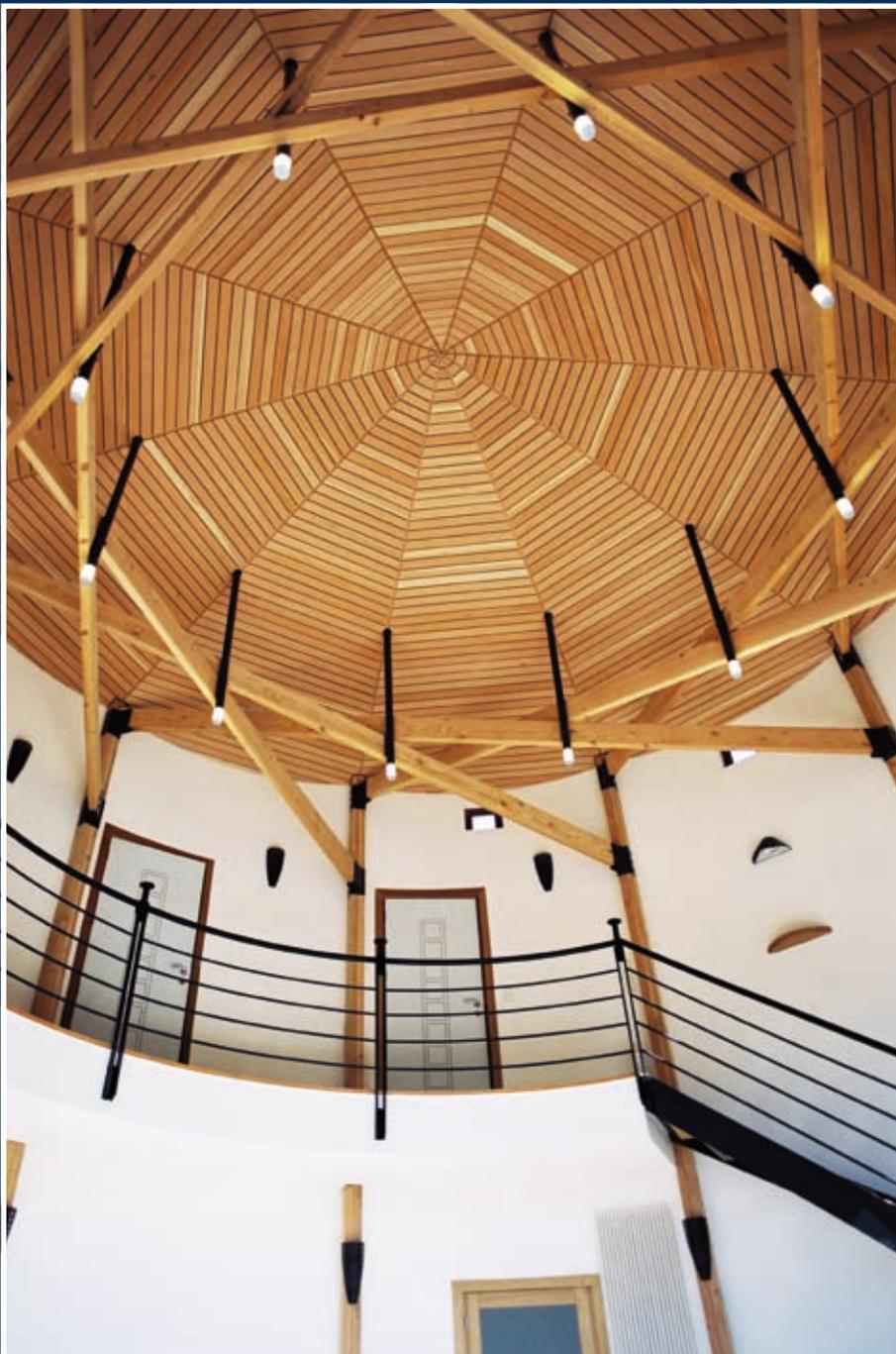
> Partenaire

- ir. Troisfontaine (stabilité)

> Maître d'ouvrage : Madame Corbiau

> Entreprise

- Sibomat (entreprise générale)

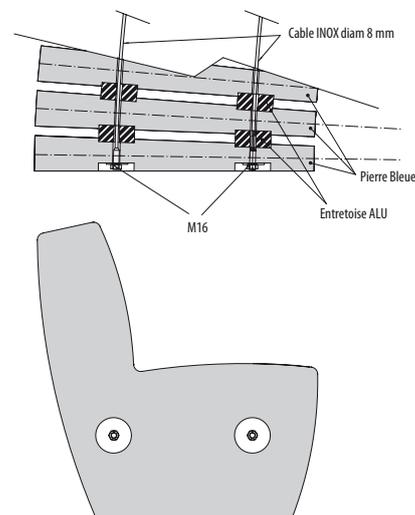


La pierre naturelle, matière légère propice au design !

La pierre naturelle, quelle que soit l'évolution récente des mentalités à son égard, reste affligée d'une image tant soit peu passiste, qui lui colle à la peau et oblitère bien des bonnes volontés dans les tentatives d'usages novateurs. Cependant, elle reste un matériau flexible et ouvert à l'imagination féconde des designers et autres créateurs de tous crins. Malgré sa robustesse et sa durabilité (avantages incommensurables qui peuvent bizarrement se révéler à terme un handicap), elle peut se plier avec toute la souplesse requise aux caprices de leurs graphismes surprenants. La pierre, matériau de prédilection du design le plus contemporain ? Pourquoi pas ? Mais il faut la maîtriser, la connaître jusqu'au tréfonds et savoir en tirer le meilleur parti. Les technologies de pointe ont permis ces ultimes affinements du façonnage, par lesquels la matière rebelle se soumet humblement à la volonté humaine.



Le « Banc de Namur » à Québec



www.pierresetmarbres.be

ASBL créée le 16 février 1990 pour assurer la promotion des pierres ornementales de Wallonie, avec le soutien actif de la Région wallonne.

rue des Pieds d'Alouette 11
B-5100 Naninne
tél. 081 22 76 64
fax 081 74 57 62
info@pierresetmarbres.be
www.pierresetmarbres.be

Un fort bel exemple en a été apporté tout récemment par le banc « rencontre », objet tout simple, appelé à devenir fameux dans toutes les mémoires... L'histoire est belle : la ville de Québec a fêté tout récemment ses quatre siècles d'existence (ce qui en terres neuves n'est pas rien !) et Namur, cité qui lui est jumelée depuis 1999, souhaitait marquer l'évènement par un don d'exception. L'association NEW (Namur-Europe-Wallonie - www.new.be), qui a pour mission la promotion de l'image de la capitale wallonne, s'est chargée du choix délicat du cadeau.

Un concours a désigné le bureau INOV, dirigé par le designer industriel Jacques Tilman (www.inov.be), pour la conception de l'objet. Le concept



Le designer Jacques Tilman et deux sympathiques québécois

est simple : une tranche verticale épaisse de pierre bleue est sobrement profilée pour épouser la forme d'un banc confortable. Trente-cinq de ces tranches semblables sont assemblées par des éléments métalliques - rondelles d'aluminium assemblées par des tiges filetées. Le tout s'étire en courbes harmonieuses sur près de cinq mètres.

La matière noble, du beau « petit granit » de Soignies, a été offerte par le groupe carrier bien connu de la Pierre bleue belge et façonnée dans les ateliers expérimentés de l'entreprise Renier Natuursteen à Aarschot. Acheminées par bateau depuis Anvers (l'ensemble pèse presque deux tonnes et demi), les tranches ont été assemblées par les ouvriers de la Ville de Québec, sur la Place de l'Hôtel de Ville, entre la mairie et la basilique Notre-Dame. Il est possible qu'il soit ensuite démenagé dans les jardins de l'hôtel de ville.

Inauguré en grande pompe (bourgmestre, échevins et membres nombreux de la diaspora namuroise étaient de la fête), ce banc dont le look très contemporain tranche sur le mobilier traditionnel bois et fer forgé de la ville rencontre un très franc succès. Il mérite fort bien son nom de « rencontre » (thématique de l'anniversaire et du jumelage), tant il est fréquenté par des publics variés, et symbolise à merveille l'esprit de cette rencontre des cultures, de l'ancien et du nouveau monde, des générations et des métiers... Une belle réussite, toute à l'honneur de l'industrie wallonne de la roche ornementale !

NATURE ARCHITECTURE

grès schisteux des carrières de la warche



Le grès schisteux de la Warche (pierre Nelles) possède les avantages du grès -non gélif, forte densité portante, résistance à l'usure- tout en possédant les qualités des schistes, pierres structurées permettant une taille naturelle. Ces qualités en font une pierre de maçonnerie façonnable, dans le respect de sa structure, sa nature "sauvage", son caractère.
Rue Au-dessus des trous, 4 B-4960 XHOFFRAIX - MALMEDY
Tél. +32(0)80.33.06.85 Fax +32(0)80.33.99.90 WWW.CARRIERES-NELLES.COM



**Nelles
Frères**

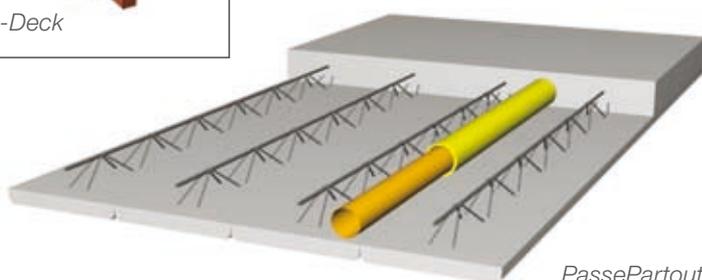
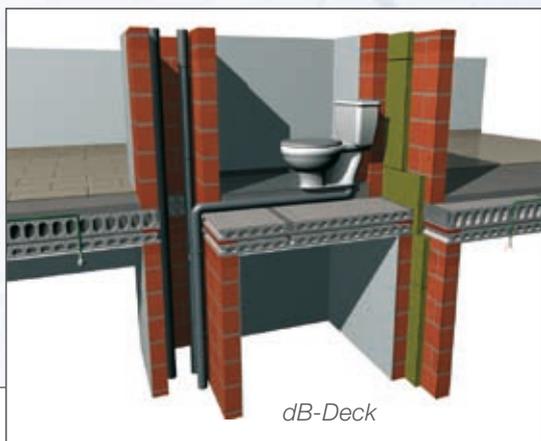
Echo:

fort en solutions de plancher innovantes !

Les nombreuses années d'expérience du groupe Echo et les efforts permanents d'amélioration et d'innovation par le département de R&D se traduisent par le lancement régulier de solutions de plancher innovantes et durables.

Pensez au confort acoustique supérieur dans les appartements grâce au dB-Deck (appliqué à Living Tomorrow 3). Mais également le ClimaDeck - chauffer et refroidir avec peu d'énergie - et les éléments PassePartout font d'Echo un innovateur énormément important dans le monde de la construction.

**LIVING
TOMORROW**
Where visions meet



ECHO nv

Industrieterrein
Houthalen-Oost
Donderslagweg 25
B-3530 Houthalen
T 089-84 03 11
F 089-84 03 35



BOIS & HABITAT

S A L O N 0 9



27* | 28 | 29 | 30 MARS NAMUR EXPO DE 10H00 A 19H00

CONSTRUCTION



AMÉNAGEMENT



MOBILIER



NEW

Cette année, outre la construction, Bois & Habitat mettra particulièrement l'accent sur l'aménagement et l'ameublement. Un hall entier sera ainsi entièrement dédié au mobilier en bois et au design!

4 jours exceptionnels à ne manquer sous aucun prétexte !

250 exposants sur 12.000m² vous présentent leur savoir-faire: maisons en bois, carports, terrasses, mobilier de jardin, parquets, cuisine, salle de bain, meubles & objets design, produits de traitement...

Parce que construire, rénover ou aménager en bois c'est faire le choix d'un habitat économique, sain, durable et chaleureux !

* De 10 à 18h réservé aux professionnels, de 18 à 21h nocturne grand public.

www.bois-habitat.com
Info 0900 10 689 (0,45 €/min.)

Allez-y
B
en train

Prix d'architecture du Hainaut 2008

Le « Prix d'Architecture du Hainaut » a pour objectif de couronner et de mettre en valeur des réalisations exemplaires d'architecture réalisées dans la province du Hainaut. Il a en outre pour objet de distinguer les villes et les communes dans lesquelles ont été réalisés ces édifices. Il est organisé annuellement.

Par essence et via les manifestations connexes qui seront organisées afin de présenter les projets qui seront sélectionnés, le « Prix d'Architecture du Hainaut » a également pour mission de participer à la promotion de l'architecture contemporaine de qualité. Il participe également à la sensibilisation du grand



• Michel FOURMENTIN
SPRL Architecte Michel Fourmentin
Rénovation de l'Hôtel de Ville
Thuin - 2008



• Bernard DEVREE
SPRL CARRE 7
Caserne des pompiers
La Louvière - 2003



• Philippe DULIERE
• Richard DOSSOGNE
sc Duliere - Dossogne
Hôpital Notre-Dame à la Rose
Lessines - 2002



Prix spécial des Affaires Culturelles

• Olivier BASTIN
L'Escaut Architecture
Musée de la Photographie (nouvelle aile)
Charleroi - 2008



• Bernard DEVREE
SPRL CARRE 7
Maison du Tourisme et des Associations
La Louvière - 2005



1^{er} prix

• Marc MAWET
• Filip ROLAND
• Olivier Bourez
Matador SPRL & Archiscenographe
Rénovation et aménagement des anciens abattoirs
Mons - 2005-2007



• Bernard DEVREE
SPRL CARRE 7
Porte de garde du Blanc Pain
Houdeng-Aimeries - 2002



• Marcel BARATTUCCI
Réhabilitation d'un immeuble en 11 logements et 2 commerces
Gilly - 2007



• Stéphane MEYRANT
Arcadus SPRL
Extension de l'école fondamentale
Estaimpuis - 2008



Mention

• Hugo BAUWENS
• Didier POLLART
• Patrice COCHAUX
Rénovation et extension de l'Hôtel de Ville
Frasnes-lez-Anvaing - 2002-2006



• Stéphane MEYRANT
Arcadus SPRL - AM PEC SA
Construction et reconditionnement de la Résidence Louis Theys
Gosselies - 2007



Distinction

• Benoît JONET
Aménagement de deux terrains de sports et construction d'un bâtiment de services
Loverval - 2005-2006



• Pierre HEBBELINCK
Atelier d'Architecture Pierre Hebbelinck SA
Théâtre du Manège
Mons - 2006

PRIX D'ARCHITECTURE DU HAINAUT

Le « Prix d'Architecture du Hainaut » a pour objectif de couronner et de mettre en valeur des réalisations exemplaires d'architecture réalisées dans la province du Hainaut. Il a en outre pour objet de distinguer les villes et les communes dans lesquelles ont été réalisés ces édifices. Il est organisé annuellement.

Par essence et via les manifestations connexes qui seront organisées afin de présenter les projets qui seront sélectionnés, le « Prix d'Architecture du Hainaut » a également pour mission de participer à la promotion de l'architecture contemporaine de qualité. Il participe également à la sensibilisation du grand public à l'architecture dans le but de lui restituer la place qu'elle devrait occuper dans le développement social et culturel de la Province de Hainaut. L'Architecture est d'intérêt public.

Le « Prix d'Architecture du Hainaut » récompense des projets qui peuvent être répartis en différentes catégories :

- Les habitations (unifamiliales, groupées collectives) - neuves - rénovées ;
- Les lieux commerciaux ou de travail ;
- Les espaces extérieurs - rénovés ;
- La recherche architecturale ;

public à l'architecture dans le but avoué de lui restituer la place qu'elle devrait occuper dans le développement social et culturel de la Province de Hainaut. L'architecture est d'intérêt public.

Le « **Prix d'Architecture du Hainaut** » vise à récompenser des projets qui peuvent être répartis en différentes catégories :

- les habitations (unifamiliales, groupées ou collectives) - neuves - rénovées ;
- les lieux commerciaux ou de travail et les édifices publics - neufs - rénovés ;
- les espaces extérieurs architecturés ;
- la recherche architecturale ;
- les projets virtuels ;
- ...

Chaque année, parties de ces catégories sont retenues pour thèmes. Les différentes associations professionnelles d'architectes du Hainaut prennent en charge l'organisation du concours avec le soutien du Conseil de l'Ordre des Architectes.

Les catégories suivantes sont retenues pour l'attribution du « **Prix d'Architecture du Hainaut 2008** ».

Catégorie 1 : Equipements collectifs publics

Toute réalisation, construction neuve ou rénovée pour un maître d'ouvrage public orientée vers le service aux personnes.

Catégorie 2 : Commerces, industries, services ou bureaux

Toute réalisation, construction neuve ou rénovée pour un maître d'ouvrage privé.

Catégorie 3 : Objets design

Toute réalisation originale d'objet design en relation avec l'architecture.

Catégorie 2 : Commerces, industries, services ou bureaux



• Pascal DUTHOIT
Archi-text SPRL
Aménagement d'un espace commercial
Mouscron - 2007-2008



• Thibaut BRUYR
Bureau Citau
Nouveau Snack-Frèterie
Jumet - 2007



• Matthieu MEUNIER
• Jean-François WESTRADE
Atelier d'architecture
Meunier-Westrade
Vins par-ci, Vins par-là
Tournai - 2007



• Matthieu MEUNIER
• Jean-François WESTRADE
Atelier d'architecture
Meunier-Westrade
Les tables de Mûche Vache
Tournai - 2006

Mention



• Matthieu MEUNIER
• Jean-François WESTRADE
Atelier d'architecture
Meunier-Westrade
Le linge d'Aurélien
Tournai - 2007



• Laurence PRAET
• Aurélie DUCROZE
Construction d'un immeuble comprenant une banque et deux appartements
Flobecq - 2007-2008



• Max DE MEYER
Immeuble de bureaux
Siège de Securex
Mons - 2005



• Jean-Louis DUMORTIER
• Jonathan GODTS
Expo et vente de voitures
Kain - 2008



• Michel FOURMENTIN
SPRL Architecte Michel Fourmentin
Construction d'une structure d'accueil
Frasnes-lez-Anvaing - 2007



• Nathalie ABRASSART
Architecture et création SPRL
Reconversion d'un site industriel : bureau d'architecture avec galerie d'art
Saint-Symphorien - 2006



• Stéphane GAILLIEZ
PLAN 7 SPRL
Transformation d'une habitation en pharmacie
Estinnes-au-Val - 2008

Membres du Jury

Kristoffel Boghaert, Nina Myronenko, Colin Benoist, Geert Degroote, Florence Jacobs, Hervé Charles, Jean-Louis Genard, Jacques Geurts (observateur)

Catégorie 3 : Objets Design



• Maxime IZIK
Lightning project : inspiration
2008



• Jonathan LEROY
TubuLight
2007-2008



• Benjamin BULOT
Jerrylight
2008



• Thomas VAN HOLM
ADN musical
2008



• François VERCROYSE
Banc table Artificial eyes
2007-2008



• Annick SCHOTTE
Moon, lustre
2008

Mention



• Annick SCHOTTE
Acte simple 1.1
2008



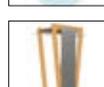
• Damien BIHR
OlaHop, mobilier urbain, parking à bicyclettes 2005



• Damien BIHR
Lukatyu, collection de miroirs reconstructivistes 2006-2008



• Philippe DEL CANE
Mitigeur For 2
2008



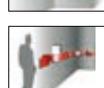
• Claire MICHEL
Penderie polyvalente
2008



• Xavier LUISETTO
Tabouret empilable Jumbo
2007



• Xavier LUISETTO
Etagère Slice 1
2008



• Xavier LUISETTO
Etagère Slice 2
2008



• Jessica COLLIGNON
Wonderwall
2008

Rénovation du site des anciens abattoirs de la Ville de Mons

- > Atelier d'architecture : Matador en collaboration avec Filip Roland
- > Architectes associés : Marc Mawet, Olivier Bourez
- > Architectes collaborateurs : Olivier Dubucq, Charlie Petit
- > Archiscénographie : Filip Roland
- > Maître d'ouvrage : Ville de Mons

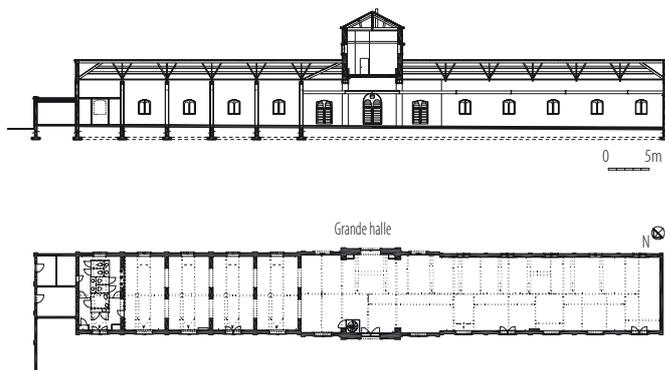
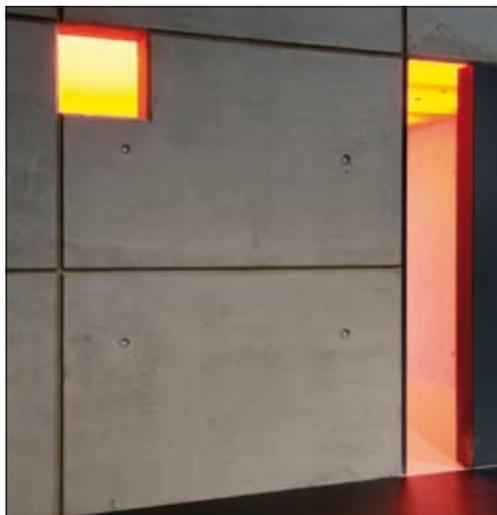
Le site des abattoirs a été rénové extérieurement il y a une quinzaine d'année. Désaffecté depuis lors, la ville de Mons, forte d'une politique culturelle volontaire, a décidé d'aménager les espaces intérieurs pour y accueillir des activités diversifiées.

La balance accueillera désormais un logement pour un artiste invité, les étables accueilleront le World Craft Council, la grande halle accueillera une vaste salle d'exposition, le frigo une petite salle de spectacle et une cafétéria et la conciergerie deviendra l'accueil et l'administration du site.

Le site : structure urbaine et édifices

La lecture structurale et morphologique des lieux et la compréhension de sa mémoire inspirent. Le site des abattoirs est caractéristique, spécifique et singulier dans le paysage architectural montois. Il possède une identité en tant que tel. La configuration des espaces extérieurs et intérieurs traduit un enchaînement pratique lié à l'activité des anciens abattoirs. Si l'ensemble architectural est introverti dans son enceinte murée, chacun des bâtiments s'articule néanmoins sur une cour paysagère, fait urbain inédit, signifiant et identitaire du lieu. Le site fait « force de lieu ». Tout y est dit, rien n'est à ajouter ou retrancher.

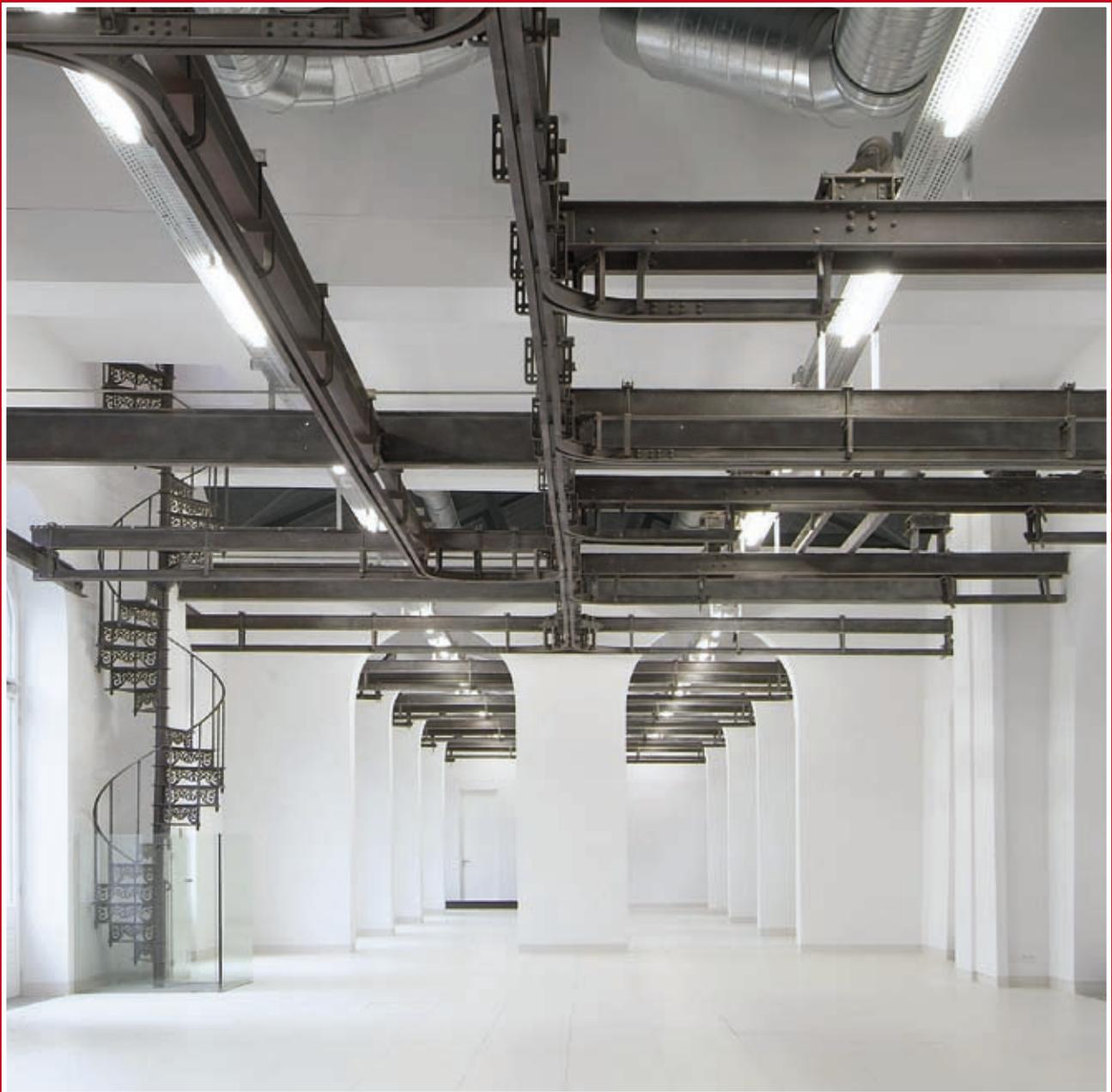
L'intervention des auteurs de projet sera exclusivement interne aux édifices, les deux pavillons et les trois ailes d'activité.



La grande halle : de l'indéfini au défini à l'infini

Les abattoirs étaient des lieux aseptisés. Leur dépouillement nécessairement affirmé comme tel. Tout encombrement superflu était éliminé grâce à des dispositifs de suspension et de mobilité.

Le plafond en témoigne encore. Il fallait laisser au maximum libre les sols et les murs pour en faciliter l'entretien à grands jets d'eau, pour assurer l'hygiène des locaux et en optimiser l'usage.



La rigueur et la neutralité des structures confirment les nécessités industrielles et libèrent l'affectation des espaces. Manifestement, cet état de chose fait directement écho à la demande du maître de l'ouvrage : des espaces libres d'appropriation pour toutes sortes de manifestations.

Fidèle à cette mémoire, le projet propose de restaurer l'aseptisation des murs et des sols et de confirmer l'identité industrielle des plafonds. Une blancheur éthérée et universelle couvre les sols et les murs tandis que le plafond accueillera l'ensemble des dispositifs techniques apparents dans une sombre profondeur.

Le frigo : marcher dans la couleur

C'est l'édifice le moins généreux en lumière naturelle... et pour cause ! Ici le noir pourrait être une matière creusée par une autre. L'autre pourrait être une lumière muée en matière, et pourquoi pas une couleur. Le propos est immatériel. A priori, c'est la lumière artificielle qui tente de donner un corps à l'architecture. Les cloisonnements entre les espaces sont de curieuses machines à fabriquer de la matière lumineuse colorée témoignant alors d'une activité en service. Sinon rien, le noir absolu.

Même les portes opaques d'origine sont maintenues pour contenir cette matière noire. Elles sont néanmoins affublées d'un double transparent qui, à l'occasion, se charge de négocier avec la lumière naturelle.

Les étables : faux-semblant

Le sol pavé de la cour se poursuivait naturellement dans les étables. Il sera maintenu comme une invitation spontanée à venir découvrir les différentes collections d'artisanat d'art. Les étables sont conçues comme autant d'écrans destinés à accueillir tant les pièces exposées que le personnel du WCC. Le propos est mobilier. L'architecture s'y déploie en autant de meubles, de vitrines, de sols, de sièges, de bureaux et de rangements que nécessite l'activité.

Pourtant chacun de ces « objets dessinés » se retire au regard pour laisser place aux œuvres exposées et à l'activité quotidienne. Les matières, les textures et les couleurs de chacun d'eux s'articulent pour former un corps architectural homogène. Les meubles se transforment ainsi en murs, sols, plafonds, escaliers et ouvertures comme si de rien n'était.



> **Atelier d'architecture Matador SPRL**
en collaboration avec **Filip Roland**
Marc Mawet, Olivier Bourez
avenue Van Volxem 264
B 1190 Bruxelles
Tél. 02.534.30.84
info@matador.be
www.matador.be

> **Maître d'ouvrage : Ville de Mons**

> **Entreprise**

• Lixon SA (entreprise générale)

> **Photographies**

• Picturimage - Rino Novello
contact@picturimage.com

> **Archiscénographie : Filip Roland**

ARCHITECT
@WORK

09

Organisation:
Kortrijk Xpo
T 056/24 11 11
office@architectatwork.be

architect meets novelties

Kortrijk Xpo
7-8 mai 2009

4^e édition - 13.00 - 20.00

Foire Internationale
de Liège (F.I.L.)
4-5 juin 2009

1^o édition - 13.00 - 20.00

L'événement exclusif et sur mesure
pour les architectes, ingénieurs,
architectes d'intérieur et les professionnels
de la prescription



- **MANIFESTATION PROFESSIONNELLE** présentant les innovations de plus de 250 fabricants et distributeurs exclusifs
- Critères de sélection sévères en vue d'une offre inégalée
- **SÉMINAIRES & VISIONS** sur l'architecture
- **EXPOSITION** 'METAL ET ARCHITECTURE'
- **CONTACTS** de haut niveau dans un cadre exclusif
- **CONCEPT ET AGENCEMENT UNIQUE**

WWW.ARCHITECTATWORK.BE

Téléchargez votre invitation sur le site internet,
code 19532



ACOIA J.E. StorkAir



VELUX®



GIRA

houtinfo bois

NEW!

Logiciel de calcul de dimensionnement de toitures inclinées à structure en bois

Selon les dernières normes européennes (Eurocode 5)

www.houtinfo bois.be

Après avoir réalisé le logiciel de calcul de dimensionnement de planchers et de toitures plates à structure en bois, Hout Info Bois vous propose gratuitement le logiciel de dimensionnement de toitures inclinées à structure en bois dont les principes de calcul reposent sur les dernières normes européennes Eurocode 5. Ce logiciel est très convivial et offre de larges possibilités d'utilisation.

AVANTAGES

- Calcul rapide via notre site web
- Possibilité d'adapter :
 - la topographie
 - le choix du type de couverture
 - le type de l'éventuelle finition intérieure
 - le type de structure : toiture avec chevrons continus, toiture avec panneaux continus, toiture avec panneaux discontinus
 - la déformation admissible
 - la configuration de la charpente
 - les sections des pannes et chevrons

Pour y accéder, rendez-vous sur notre site www.houtinfo bois.be

- Menu de gauche : **La construction**
- Sous-menu : **Logiciel de calcul de structure**
- A droite dans le tableau, cliquez sur **Calcul de toitures inclinées**



le bois

hout info bois

home

- La forêt
- Le bois
- Les essences
- La construction
- L'écologie
- Houtinfo bois
- Bibliothèque

Géométrie

Hauteur du bâtiment max. 50 m $h = 10$ m

Pente de toiture min. 5° - max. 75° $\alpha = 30$ °

Largeur du bâtiment max. 40m $l = 8$ m

Portée des pannes max. 20m $P = 1$ m

Débord de toit en façade max. 1m $df = 0$ m

Débord de toit en pignon max. 1m $dp = 0$ m

Obstacle en bord de toiture (ex. barrière à neige) oui non

EVENEMENT
Eurobois 2009
25-28 février 2009 - Eurexpo
Lyon (F)

PROJET

NOUVEAUTES
Loi belge prohibant toute
mention de provenance de
marque, etc. dans les marchés
publics
Suite à sa publication au
Moniteur Belge de l'Arrêté
Royal du 07/12/2007 et depuis
le 01/02/2008, la loi interdisant
la mention d'une origine,
d'une p

Le bois... en revêtement de sol
Brochure technique
abordant les différents types
de revêtement de sol en
bois, leur pose, la finition et
l'entretien de ceux-ci.

|||||Report d'un an du

Choix du mode de calcul

Choix de la couverture et du type de toiture

CHOIX DU TYPE DE COUVERTURE

Tuiles

- T. béton - plates (65 kg/m²)
- T. terre-cuite - plates (62 kg/m²)
- T. béton à emboîtement (40 kg/m²)
- T. terre-cuite à emboîtement (45 kg/m²)

Ardoises

- Ardoises naturelles (30 kg/m²)

ou

- Ardoises artificielles (23 kg/m²)

Autres revêtements divers (Tôles, plaques, ...)

- Autre type de couverture

Nom/référence :

Poids surfacique : kg/m²

Rem : une toiture composée de plaques ou panneaux posés sur les pannes et assurant également le rôle de couverture peut être encodé ci-dessous ou à la page suivante. Dans ce cas, l'une des deux valeurs doit être nulle.

FINITION INTERIEURE ET/OU AUTRES CHARGES SUSPENDUES

Charge suspendue (aux pannes) kg/m²

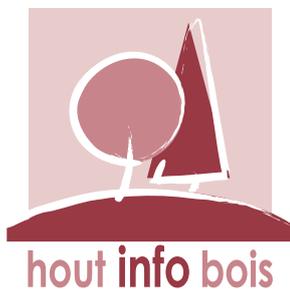
Attention, l'accrochage d'une telle charge peut provoquer l'arrachement de la fibre intérieure des pannes.

CHOIX DU TYPE DE STRUCTURE



Egalement disponible sur www.houtinfo Bois.be

- Logiciel de calcul de dimensionnement de planchers et de toitures plates à structure en bois
- Normes relatives au matériau bois et à ses dérivés
- Avantages et inconvénients des différents systèmes constructifs
- Exemples de réalisations en bois
- Bibliothèque en ligne
- Statistiques des forêts en Belgique et dans le monde



HOUT INFO BOIS

rue Royale 163
B 1210 Bruxelles
Tél. +32 2 219 27 43
Fax +32 2 219 51 39
E-mail info@houtinfo Bois.be
Site www.houtinfo Bois.be

Photo 1 : Dethier & Associés SA - Photo : www.sergebrison.com
Photo 2 - Samyn & Partners - Photo : Ch. Bastin & J. Evrard



Absorption ou isolation acoustique ?

Les nouvelles gammes Rockfon Krios dB et Sonar dB disent adieu au compromis !

Pour Rockfon, l'innovation en termes de plafonds suspendus est une priorité, toujours liée à la préoccupation majeure qu'est l'amélioration du confort acoustique.

Les immeubles de bureaux, souvent pourvus de matériaux extrêmement réfléchissants comme le verre, le béton, le plâtre ou le métal sont, de par leur conception matérielle, de forts générateurs de nuisances sonores. Le plafond s'avère alors comme la surface la plus efficace pour apporter une réelle correction acoustique. En fonction de l'utilisation de la pièce, il devra assurer la double mission de contribuer à absorber les sons afin d'atténuer le niveau sonore ambiant pour un meilleur confort de travail et une concentration facilitée et de réduire les transmissions sonores d'une zone à l'autre par de bonnes performances en isolation longitudinale pour garantir la discrétion ou la confidentialité requise.

Pour tous les locaux qui nécessitent d'offrir un excellent confort acoustique tout en garantissant la discrétion ou la confidentialité des échanges, le temps des compromis est terminé grâce aux nouvelles gammes de plafonds **Rockfon Krios dB et Sonar dB**.

Avec ses **nouveaux produits** Rockfon propose dorénavant des solutions à la pointe de la technologie permettant **pour la première fois d'allier de hautes performances en absorption et en isolation acoustiques**.

Les nouvelles gammes comportent **trois différents niveaux de performance** ($D_{n,c,w}$ 35 - 40 ou 44 dB) en **deux aspects de surface** : la finition Krios, blanche et lisse et la finition Sonar, blanche, à l'aspect stuc projeté. Leurs multiples finitions de bords et formats offrent une grande flexibilité au niveau esthétique et permettent aux concepteurs de créer une ambiance à la fois confortable et agréable à vivre.

Les 3 niveaux de performance disponibles permettent de répondre aux besoins d'espaces de nature différente : du bureau individuel ou partagé, à la salle de réunion sans oublier le bureau de direction. Les panneaux Rockfon dB35 et dB40 sont pourvus d'une membrane haute performance (HP) étanche en face arrière



(en remplacement de la lourde couche de plâtre ou d'aluminium renforcé). Ils restent ainsi légers et faciles à découper. Cette composition unique allie une haute absorption acoustique (0,85 à 0,90 aw) et une isolation longitudinale de respectivement 35 et 40 dB en un seul panneau pour plafond.

Le panneau dB44 est constitué de deux épaisseurs de laine de roche séparées par une feuille d'aluminium. La face arrière est revêtue d'un voile minéral.

Comme tous les panneaux pour plafonds Rockfon, les nouveaux panneaux dB sont stables de forme, même dans des conditions d'humidité relative très élevée et sont non combustibles (classe CE A; A1 pour le dB35 et dB40, A2 pour le dB44).

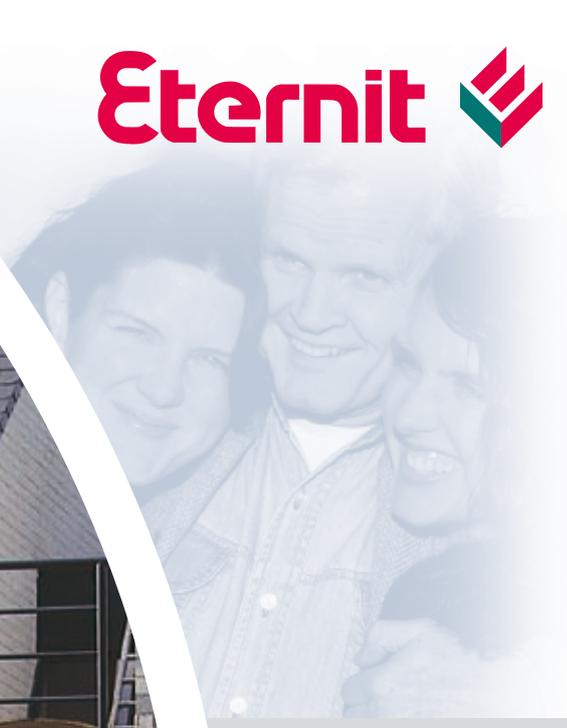
La large gamme Rockfon complétée par les gammes Krios dB et Sonar dB offre une réelle liberté d'expression, des solutions techniques porteuses de valeur ajoutée, de la flexibilité et une durabilité optimale dans le respect du confort et de la santé des utilisateurs et de leur environnement.



Rockfon
ACTIVATE YOUR CEILING

> Pour des spécifications techniques détaillées veuillez prendre contact avec Rockwool/Rockfon s.a.
Service Commercial
tél. 02.715.68.68
info@rockfon.be
www.rockfon.be





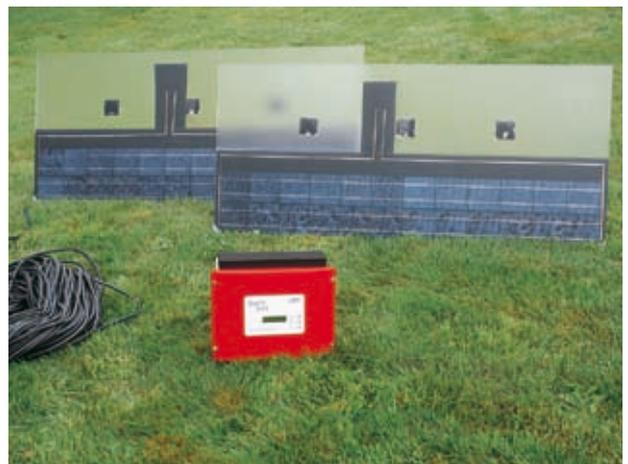
La solution la plus esthétique pour l'énergie photovoltaïque

L'ardoise Eternit ARIZONA

l'énergie verte par le toit

Avec le développement de l'ardoise Eternit Arizona, vous pouvez maintenant capter de l'énergie via votre toiture, tout en maintenant une harmonie esthétique parfaite avec les ardoises Eternit classiques. Compatible avec les ardoises Eternit de format 45 x 32.

- Intégration visuelle parfaite dans la surface de la toiture (forme, épaisseur, couleur).
- S'adapte parfaitement aux ardoises, sans accessoires ni bavettes.
- Raccordement parfait sans accessoires ni percement de la toiture.



Eternit SA - Kuiermansstraat 1 - B-1880 Kapelle-op-den-Bos - Tél: +32 15 71 71 71 - Fax: +32 15 71 71 79 - info@eternit.be - www.eternit.be - INFO: 0800/14.144

A renvoyer par fax au numéro 015/71.73.19

Oui, je souhaite recevoir des informations sur les ardoises photovoltaïques ARIZONA

Par e-mail à l'adresse :

Par la poste à l'adresse suivante :

Je suis architecte et je souhaite la visite d'un représentant Eternit

Adresse : Tél:

Les détails d'exécution



Jean-Pierre Vergauwe

1. La mission de conception qui incombe à l'architecte est définie légalement et déontologiquement.

Ainsi, l'article 4 de la loi du 20 février 1939 impose le recours au concours d'un architecte « pour l'établissement des plans et le contrôle de l'exécution des travaux ».

Il faut bien reconnaître que ceci est assez vague et ne correspond à aucune définition précise de la mission de conception de l'architecte.

La déontologie apporte quelques précisions intéressantes, notamment

- l'article 20 du règlement de déontologie,
- l'ancienne norme déontologique n° 2 (barème des honoraires) : articles 3 à 15,
- et enfin la recommandation du 11 octobre 1985, article 4.

2. La question à laquelle je me suis confronté et que je soumets à la réflexion des architectes concerne ce qu'il est convenu d'appeler « les détails d'exécution », qui font partie de la conception architecturale.

Ces détails figurent dans les plans de détails et dans les documents de conception de base (notamment les cahiers des charges et plus particulièrement le cahier spécial des charges - clauses techniques).

Ces détails apparaissent également durant la phase d'exécution, à l'occasion des contrôles de l'architecte et sont relayés dans les lettres et les P.V. de réunions de chantier que dresse l'architecte.

Que doivent exactement comporter ces détails ?

Jusqu'où l'architecte doit-il aller dans le détail de sa conception ?

N'y a-t-il pas une limite à l'intervention de l'architecte ?

Ces questions sont importantes pour fixer la responsabilité des différents intervenants à l'acte de bâtir ; dès lors qu'un architecte prescrit une recommandation technique, il en assume la responsabilité de conception et d'autre part, il lui sera demandé d'en assurer le respect, ce qui alourdit sa tâche de contrôle.

Par ailleurs, une intervention trop scrupuleuse ou vétilleuse de l'architecte peut avoir pour conséquence une détérioration du climat de sérénité et de confiance qui doit présider aux relations architecte - entrepreneur.

3. Pour tenter de répondre à ces questions et fixer la limite, je pense qu'il est intéressant de recadrer le rôle et la mission de l'architecte et de l'entrepreneur.

- Le premier est essentiellement chargé de « concevoir » un projet, c'est-à-dire penser les espaces et les volumes en termes de création et d'affectation, en fonction des aspirations et des besoins du maître de l'ouvrage, notamment pour assurer l'habitabilité souhaitée.

Ensuite, l'architecte déterminera les performances, notamment techniques, à respecter.

Il veillera enfin à contenir le programme dans une enveloppe budgétaire et à préciser le délai d'exécution.

- L'entrepreneur, quant à lui, se chargera d'exécuter, c'est-à-dire de réaliser le projet et le programme. Pour y parvenir, il devra lui-même penser (concevoir) les moyens à mettre en œuvre.

A ce titre, on peut distinguer la conception du projet proprement dite qui est l'apanage de l'architecte et une conception de l'exécution qui revient à l'entrepreneur.

Au demeurant, la jurisprudence et la doctrine ont depuis longtemps admis que l'entrepreneur n'était pas un exécutant servile et que son devoir d'intelligence lui impose de collaborer activement à la conception technique et de relever, le cas échéant, les erreurs de l'architecte en exerçant à cette fin un devoir de résistance.

Ainsi donc l'architecte ne devrait pas trop s'impliquer dans les moyens d'exécution ; il ne doit pas prescrire jusqu'à la moindre vis et encore moins la dessiner.

Mieux répartir les tâches contractuelles est la première manière utile de définir les responsabilités.

deceuninck®



Découvrez aujourd'hui
la fenêtre de demain

zendow®

Au plus près de la perfection. La qualité harmonisée à des coloris universels bien pensés. Confort. Espace. Sécurité. Exclusivité. L'expression du design. **zendow**, la nouvelle fenêtre par Deceuninck.



SRAVE - AABW



Entre août et octobre 2008 la SRAVE et l'AABW ont organisé conjointement la formation à l'entrée en vigueur du K45.

Le 30 juin dernier, à l'initiative du Ministre André Antoine, la SRAVE et l'AABW (deux associations fondatrices de l'UWA) organisaient la soirée de lancement de l'information relative à l'entrée en vigueur, le 1^{er} septembre 2008, du K45.

La campagne de formation fut menée dans 10 villes de Wallonie. C'est au total plus de 1300 personnes qui auront assisté à cette série de formations. Soit, si l'on prend en compte que 60% des bureaux sont constitués de plus de trois personnes, c'est donc pratiquement l'ensemble des bureaux wallons qui auront reçu l'information.

La satisfaction est d'autant plus grande qu'une grande majorité des participants se sont montrés satisfaits des informations reçues et se sont dit contents de cette formation donnée par des architectes pour des architectes. Durant trois mois, tous les jeudis, c'est donc une quinzaine de confrères qui se sont ainsi mobilisés pour la profession.



SRAVE

Société Royale des Architectes de Verviers et Environs - ASBL Maison des Architectes
rue du Palais 27 bte 7 - B 4800 Verviers - tél. 087.26.91.51 - fax 087 22 82 93 - info@srave.be - www.srave.be

UPA-BUA

L'UPA-BUA est fière de vous annoncer la naissance de son dernier-né: le bordereau des prix unitaires 2009

Le bordereau des prix unitaires 2009

Publication phare de l'association, le bordereau des prix unitaires a été publié pour la première fois en 1937. Depuis cette date, il est unanimement reconnu comme un document de référence reflétant la réalité des prix moyens du secteur de la construction. Il est utilisé tant par les administrations que par les experts auprès des tribunaux et les architectes dans leur pratique quotidienne.

- La version 2009 reprend, sur base d'une analyse comparative récente d'offres et de devis, tous les prix usuels de plus de mille cinq cent articles relatifs à des techniques et matériaux.
- Simple à utiliser, il permet aux architectes d'établir une estimation correcte et précise dès la phase de l'avant-projet.
- Détaillé et représentatif, il permet également la vérification des soumissions et rentrées d'offre par comparaison avec les prix unitaires pratiqués par plusieurs centaines d'entreprises.



Ce document est disponible sur simple demande à l'UPA-BUA par tél. 0479.969.401 ou par mail info@upa-bua-arch.be ou upabua@scarlet.be (commande express des publications).

Prix de 80,00 eur pour les architectes inscrits à l'Ordre et de 100,00 eur pour toute autre personne ou tout organisme.

Il est envoyé par correspondance dès réception du versement de la somme correspondante à la commande, aux comptes n° 310-0501339-32 ou 000-0330774-04 de l'UPA-BUA, avec mention BPU 2009 + votre numéro de TVA.

UPA-BUA

rue Ernest Allard 21/bte2 - B 1000 Bruxelles
tél. 02.511.31.68 - fax 02.511.59.74 - info@upa-bua-arch.be - www.upa-bua-arch.be



LA PIERRE, EXIGEZ L'ORIGINALE.

Parce qu'elle s'intègre au paysage et à l'environnement et concourt à l'embellissement de nos villes et de nos espaces verts, la pierre participe à notre qualité de vie depuis des siècles.

Matériau de référence des constructions traditionnelles aussi bien que des architectures contemporaines, la pierre naturelle est le partenaire confirmé du confort et du bien-être.

La richesse naturelle de la Wallonie en roches a créé un véritable pôle de compétences dans notre pays. Aujourd'hui, grâce à dix-sept variétés de pierres de qualité et à des évolutions technologiques remarquables, la filière de la pierre ornementale offre une large gamme de produits, de teintes et de finitions, pour tous les usages.

SOYEZ EXIGEANTS, RIEN NE REMPLACE LA PIERRE NATURELLE DU PAYS.



SGG CLIMAPLUS[®] ONE

The Green ONE



3 en 1 :
Economie d'énergie
Confort
Protection de
l'environnement

SGG CLIMAPLUS ONE est un vitrage à haut rendement offrant des performances uniques en matière d'isolation thermique. Valeur d'isolation thermique

U = 1,0 W/m²K !

www.saint-gobain-glass.com


SAINT-GOBAIN
GLASS